



2025

Pôle milieu ouvert

RAPPORT D'ACTIVITÉ

**Protéger les enfants,
accompagner les
familles pour aider
chacun à devenir
acteur de sa vie**



La Sauvegarde 37 a pour mission la protection et l'accompagnement des enfants, adolescents et jeunes adultes en danger ou en risque de l'être et leurs familles. Elle soutient la parentalité et aide au maintien des liens familiaux, grâce à un dispositif qui s'adapte à chaque famille. L'association accompagne chaque année plus de 1 400 enfants orientés par le département 37 et de nombreux départements partenaires. Structurée en deux pôles (milieu ouvert et hébergement), elle comprend 9 établissements et services, un dispositif en partenariat avec l'Éducation Nationale et les services du siège. Les activités se situent principalement sur Tours Métropole Val-de-Loire et certaines ont un rayonnement départemental.

Les services du pôle milieu ouvert accompagnent les parents et leurs enfants, à leur domicile, en leur apportant aide, conseils et soutien pour surmonter les difficultés passagères ou chroniques qu'ils rencontrent.

→ **le Service d'investigation éducative (SIE)** : 330 enfants.

Ce service exerce des Mesures Judiciaires d'Investigation Éducative (MJIE). Sur décision du juge des enfants, les professionnels évaluent la situation de l'enfant dans son environnement, le ou les danger(s) encouru(s) et proposent toute mesure de protection nécessaire à l'intérêt de l'enfant.

→ **le Service d'interventions éducatives en milieu ouvert (SIEMO)** : 260 actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) / 222 actions éducatives en milieu ouvert renforcées (AEMO-R). Ce service a pour objectif d'assurer la protection des mineurs par un accompagnement éducatif au domicile des familles. En sollicitant les compétences et les ressources familiales, dans une perspective d'évolution et de changement, l'intervention socio-éducative se propose d'amener chacun à retrouver sa place dans la famille et ainsi à faire cesser le danger. La mesure fait suite à une décision du juge des enfants.

→ **le Service d'accompagnement de placements éducatifs à domicile (SAPED)** : 68 accompagnements pour 136 enfants.

Ce service répond à un dispositif de Placement Éducatif À Domicile (PEAD), une mesure de placement d'un enfant dans le cadre d'un accueil provisoire (décision administrative – aide sociale à l'enfance) ou d'un jugement en assistance éducative (décision judiciaire – juge des enfants), autorisant la mise en œuvre de l'hébergement de l'enfant au domicile, pouvant aller jusqu'à un rythme quotidien.

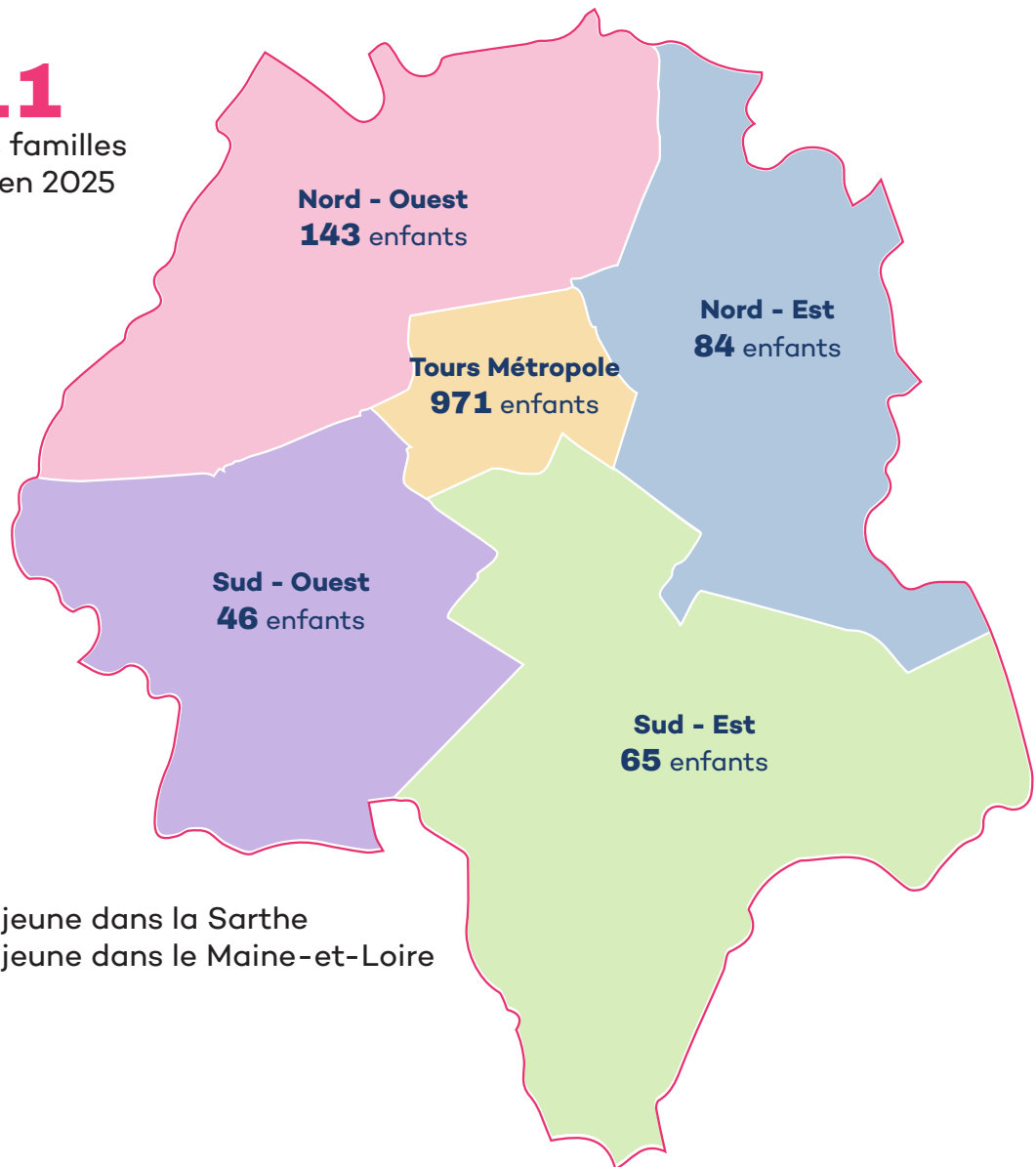
→ **le Service de réparation pénale (SRP)** : 200 mesures.

Ce service exerce des Mesures de Réparation Pénale (MRP). Sur décision du magistrat, la réparation pénale prononcée à l'égard d'un mineur auteur d'une infraction pénale permet, au travers d'activités et/ou de réparation auprès de la victime ou la collectivité, de mettre le jeune à l'épreuve tout en lui faisant prendre conscience de son acte.

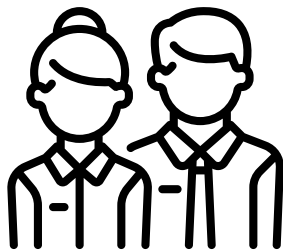
→ **le Dispositif relais (DR)** en partenariat avec l'éducation nationale : 8 à 10 élèves par session, 4 sessions par an.

1 311

enfants et leurs familles
accompagnés en 2025



+ 1 jeune dans la Sarthe
+ 1 jeune dans le Maine-et-Loire



90.66 ETP
au 31/12/2025 :

Éducateurs spécialisés, assistants sociaux, éducateurs jeunes enfants, moniteurs éducateurs, conseillères en économie sociale et familiale, techniciens d'intervention sociale et familiale, psychologues, comptable, cadres managers, secrétaires, agents d'entretien ...

SOMMAIRE

7 | ORGANIGRAMME DU PÔLE MILIEU OUVERT

8 | L'ACTIVITÉ PAR LE DIRECTEUR DU PÔLE MILIEU OUVERT

10 | RETOUR SUR L'ANNÉE 2025 ET PERSPECTIVES 2026

10 | Service d'interventions éducatives
en milieu ouvert (SIEMO)

15 | Service d'accompagnement de
placements éducatifs à domicile (SAPED)

19 | Service d'investigation éducative (SIE)

24 | Service de réparation pénale (SRP)

30 | Dispositif relais

32 | LA PAROLE AUX ENFANTS ET FAMILLES

34 | LA DÉMARCHE QUALITÉ

37 | LE MOT DE LA DIRECTION DU PÔLE

AEMO : Action éducative en milieu ouvert

AEMO - R : Action éducative en milieu ouvert à moyens renforcés

AJH : Association jeunesse et habitat

APST 37 : Association de prévention de santé au travail d'Indre - et - Loire

ASE : Aide sociale à l'enfance

ATC : Autorités de tarification et de contrôle

CD : Conseil départemental

CESF : Conseiller.ère en économie sociale familiale

CISP : Conseiller.ère en insertion sociale et professionnelle

CMP : Centre médico - psychologique

CPE : Commission pôle enfance

CPU : Clinique psychiatrique universitaire

CRIAVS : Centre ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles

CSAPA : Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie

DIPC : Document individuel de prise en charge

DPPEF : Direction de la prévention, de la protection de l'enfant et de la famille

DUERP : Document unique d'évaluation des risques professionnels

ETP : Équivalent temps plein

HAS : Haute autorité de santé

IDE : Infirmier diplômé d'État

IME : Institut médico éducatif

ITS : Institut du travail social

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

MDS : Maison départementale des solidarités

MJIE : Mesures judiciaires d'investigation éducative

PEAD : Placement éducatif à domicile

PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse

QVCT : Qualité de vie et des conditions de travail

RPS : Risques psychosociaux

RSO : responsabilité sociétale des organisations

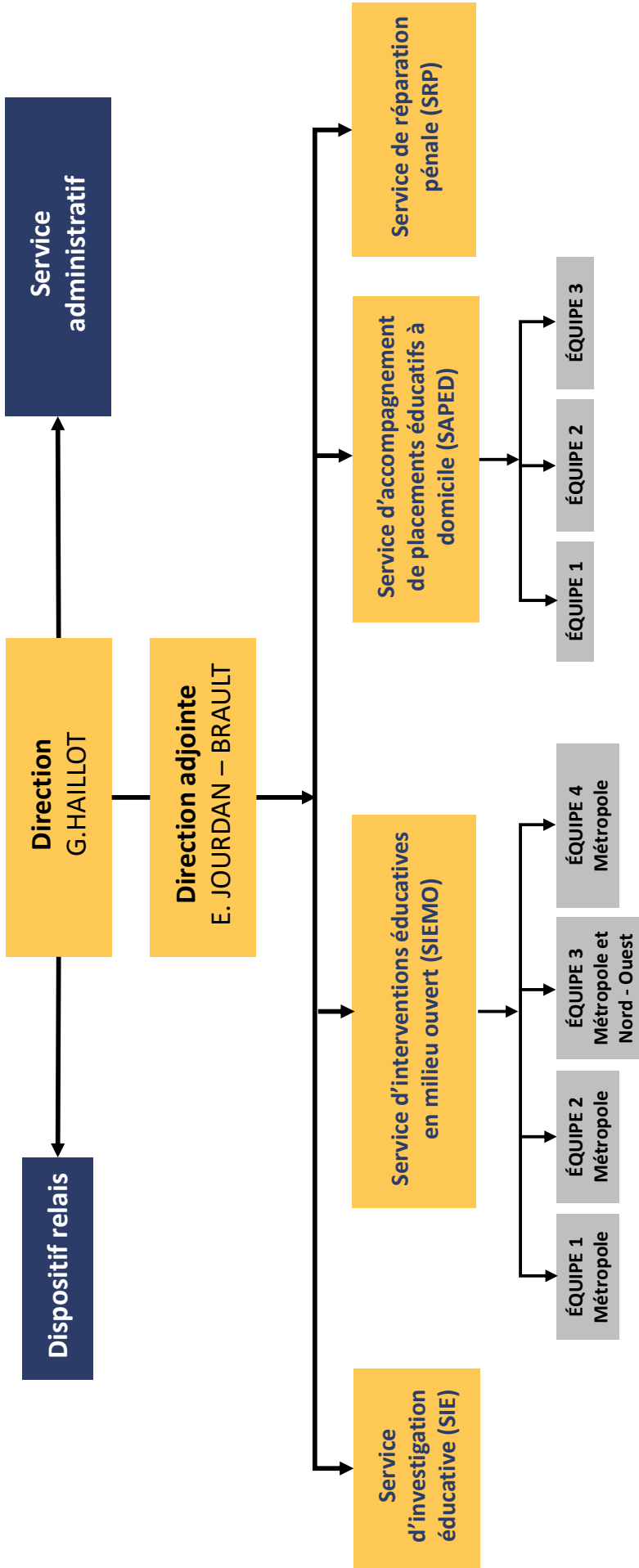
SAPED : Service d'accompagnement de placement à domicile

SIE : Service d'investigations éducative

SIEMO : Service d'intervention éducative en milieu ouvert

TISF : Technicien.ne de l'intervention sociale et familiale

UEAJ : Unité éducative d'activité de jour



L'ACTIVITÉ PAR LA DIRECTION DU PÔLE MILIEU OUVERT

Les autorisations

Le pôle milieu ouvert déploie en 2025 une capacité d'intervention autorisée de 1 024 mesures ou actes répartis entre ses quatre services.

Service	Autorité	Mesure	Capacité autorisée
SIE	PJJ	MJIE	330 actes
SIEMO	CD 37	AEMO / AEMO-R	270 + 222 mesures
SAPED	CD 37	PEAD	76 accompagnements
SRP	PJJ	Réparation pénale	200 actes

Taux d'occupation

La lecture des taux d'occupation appelle une analyse différenciée selon les services, tant les réalités qu'ils recouvrent sont distinctes.

Service	Taux d'occupation
SIEMO	95 %
SIE	93,3 %
SAPED	93 %
SRP	76,5 %

Le SIE affiche un taux de 93,3 %, qui traduit une activité soutenue tout au long de l'année. Ce chiffre masque cependant une réalité opérationnelle plus tendue : un nombre significatif d'actes n'a pu être facturé en raison de fins de mesure anticipées, partiellement réalisées. Au-delà de l'impact budgétaire, ce constat révèle un calibrage du service légèrement en deçà des besoins réels du territoire.

Le SIEMO présente un taux de 95 %, reflet d'une activité restée conforme aux besoins du territoire pendant l'essentiel de l'année, avec une liste d'attente maîtrisée. Ce tableau s'est cependant brutalement modifié en fin d'année : le lancement de la transformation de l'offre PEAD a généré un afflux de nouvelles orientations, et le service se retrouve désormais face à une liste d'attente très importante.

Le SAPED affiche 93 %, résultat très satisfaisant au regard du contexte. L'activité du service a été perturbée dans le dernier trimestre 2025 par les effets de la transformation de l'offre, sans que cela compromette la prise en charge des mesures orientées : toutes ont été mises en œuvre. Ce maintien de l'activité dans une période de transition interne témoigne de la solidité des équipes et de leur engagement.

Le SRP, enfin, présente un taux de 76,5 %, en deçà du contrat d'objectifs et de moyens fixé avec la PJJ. Ce résultat n'est pas le reflet d'une insuffisance du service, mais d'une tendance nationale bien documentée : dans un contexte où les politiques publiques orientent le traitement de la délinquance juvénile vers une justice plus rapide et de proximité, les prescriptions de mesures de réparation pénale restent structurellement inférieures aux objectifs. C'est une réalité de secteur que nous partageons avec l'ensemble des acteurs du champ.

Focus ressources humaines

Service	ETP	% du pôle
SIEMO	46,26	51 %
SIE	27,70	31 %
SAPED	13,68	15 %
SRP	3,02	3 %
Total pôle	90,66	100%

Au 31 décembre 2025, le pôle représente 90,66 équivalents temps plein.

L'année 2025 a été marquée par des tensions persistantes sur le recrutement. Dans un secteur où la concurrence entre employeurs s'est accentuée et où les viviers de travailleurs sociaux qualifiés se raréfient, maintenir des équipes stables et complètes est devenu un enjeu de gestion quotidienne. Ces difficultés ont eu un impact direct sur la capacité des équipes à tenir pleinement les niveaux d'activité

autorisés, en particulier dans les services les plus sollicités.

Face à cela, la politique de formation déployée en 2025 témoigne d'une ambition claire : investir dans les compétences des professionnels en place. Le catalogue des formations suivies cette année est à la fois large et cohérent. On y trouve des formations à visée sécuritaire : gestion des agressions et incivilités (Oméga), risques routiers avec simulateur, Sauveteur Secouriste du Travail. Mais on y trouve surtout des formations qui parlent du cœur du métier : troubles psychiques et parentalité, premiers secours en santé mentale, interculturalité, violences sexuelles et comportements sexuellement problématiques. La participation aux grandes rencontres nationales du secteur (CNAEMO, FN3S, Assises nationales de la protection de l'enfance) complète ce tableau en ancrant nos équipes dans les débats qui traversent la profession.

Les sujets structurants de l'année

2025 aura été une année de transformation profonde pour le pôle, articulée autour de quatre chantiers qui, loin d'être indépendants, forment un ensemble cohérent.

Le déploiement du projet de pôle a constitué le fil directeur de l'année. Après sa formalisation, il s'est agi de le faire vivre concrètement dans les organisations, les pratiques et les coopérations entre services. Ce travail de fond, moins visible que les indicateurs d'activité, est pourtant celui qui conditionne la qualité et la cohérence de nos interventions sur le long terme.

La transformation de l'offre PEAD a mobilisé une énergie considérable. Partant du constat que les dispositifs SIEMO et SAPED accompagnent des publics aux profils proches, avec des modalités d'intervention qui se recoupent et se complètent, nous avons engagé un diagnostic populationnel rigoureux. Ce travail a confirmé la pertinence d'une

fusion des deux services en un service unifié, dont la construction du projet a été lancée en 2025. Cette démarche n'est pas une simple réorganisation administrative : elle porte une ambition de cohérence et de lisibilité renforcées pour les familles, les magistrats et les partenaires.

Enfin, l'évaluation HAS, conduite par le cabinet Jeudevi entre septembre et décembre 2025, a constitué un moment de vérité institutionnelle. Abordée avec une transparence assumée, cette évaluation est entendue comme le moyen d'objectiver nos pratiques pour identifier nos marges réelles de progression. Le plan d'actions qui en découle constitue désormais une feuille de route qui intègre une démarche qualité désormais conduite à l'échelle associative.

Guillaume HAILLOT, directeur du pôle milieu ouvert & Élodie JOURDAN BRAULT, directrice adjointe du pôle milieu ouvert.

RETOUR SUR L'ANNÉE 2025 ET PERSPECTIVES 2026

Service d'intervention éducative en milieu ouvert (SIEMO)

Évolution de l'activité du SIEMO

Fin 2025, nous constatons de nouveau un nombre élevé de mesures d'AEMO, avec une liste d'attente importante, contrastant fortement avec le début d'année, encore sous le coup d'une baisse de l'activité identifiée sur le dernier semestre 2024.

L'année 2025 a été marquée, notamment dans sa seconde moitié, par les inquiétudes liées à la transformation de l'offre de PEAD eu égard à l'arrêt de la Cour de cassation.

La perspective de la restructuration des services actuels SAPED et SIEMO, et l'absence globale de visibilité quant aux changements à venir, sont autant d'éléments préoccupants qui participent à une réelle insécurité des salariés.

C'est dans ce contexte très incertain que les équipes du SIEMO continuent d'exercer leurs missions d'accompagnement des familles, lesquelles restent très souvent aux prises avec d'importantes difficultés dans différents registres (éducatif, social, financier, troubles psychiques), entravant massivement la fonction parentale.

Les problématiques de conflits parentaux restent également nombreuses, exposant l'enfant aux tensions fortes entre les adultes, ce qui impacte tant son quotidien que son développement.

La situation du tribunal pour enfants continue d'impacter le service dans la mesure où les magistrats n'ont pas la possibilité actuellement de positionner des audiences pour toutes les situations. Par ailleurs, nous constatons parfois des délais importants dans la notification des jugements.

L'activité du territoire Nord - Ouest demeure relativement forte avec son lot de problématiques spécifiques liées à la ruralité, autour notamment des questions de mobilité, de l'accès aux dispositifs de droit commun, de l'insertion socio -

professionnelle.

Ainsi, la possibilité de bénéficier d'un local sur ce territoire afin de recevoir les familles et de proposer des actions collectives reste questionnée. Depuis l'ouverture du SIEMO, cela demeure un besoin identifié et constant.

Évaluation HAS

L'année 2025 a également été marquée par l'évaluation de l'ensemble des dispositifs et services de l'association, notamment le SIEMO. Cela a nécessité un travail préparatoire important, que ce soit pour le recueil des éléments de preuve ou pour mobiliser les enfants et familles associés à cette démarche.

Malgré le contexte contraint, les professionnels du service se sont investis et l'évaluation a pu se dérouler dans de bonnes conditions pour tous.

19 professionnels du service ont ainsi participé aux entretiens thématiques ou concernant l'exercice des mesures auprès des familles rencontrées.

12 familles ont répondu favorablement à nos sollicitations. Les 6 familles retenues se sont présentées selon l'organisation prévue et ont participé activement aux entretiens avec les évaluateurs.

Il ressort de cette évaluation des axes de progrès concernant la traçabilité et la définition de process, qui font l'objet d'un plan d'action en cours. Il ressort surtout une valorisation des pratiques relatives au respect des personnes accompagnées, de leurs droits, avec une attention portée à la dimension éthique de l'accompagnement éducatif : bientraitance, pouvoir d'agir favorisé, soutien ajusté aux besoins et aux ressources des familles, capacité d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements, co-construction des projets éducatifs, partenariats importants pour favoriser l'accès aux droits des

personnes accompagnées et la fluidité des parcours.

C'est bien cette dimension qui guide les professionnels et nous permet de rester engagés malgré un contexte économique et politique contraint.

Analyse des pratiques et formations

Afin de soutenir les professionnels dans leurs missions et l'exercice des mesures, l'analyse des pratiques pour l'ensemble des professionnels du service a été réintroduite en 2025 à raison de 7 séances sur l'année, animées par deux intervenantes extérieures, sous convention avec l'ITS.

Comme chaque année, des professionnels ont participé, à leur demande, à des colloques tels que les Assises du CNAEMO, les journées d'étude de la FN3S, le colloque Paroles d'Enfants et les Assises de la protection de l'enfance.

Plusieurs formations collectives ont aussi été proposées tout au long de l'année, en plus des formations obligatoires : « troubles psychiques et parentalité », « prévention des violences sexuelles », « premiers secours en santé mentale » ...

Des salariés ont également pu bénéficier de formations individuelles qui sont venues nourrir les pratiques, comme « favoriser le pouvoir d'agir des personnes accompagnées » dispensée par l'ITS, formation qui sera d'ailleurs proposée en interne en 2026, au regard de son intérêt et de l'apport d'outils venant étayer les pratiques.

Sur un thème similaire, nous avons organisé une journée de pôle avec les professionnels des 4 services, journée à laquelle nous avons convié Bertrand HAGENMÜLLER pour une intervention sur le thème de « la boussole éthique de l'accompagnement », intervention qui a été suivie de groupes de réflexion interservices.

Ces thématiques sont essentielles dans le contexte actuel de protection de l'enfance, l'enjeu étant de nous adapter tout en préservant l'essence même de nos missions d'accompagnement dans l'intérêt des enfants et des familles.

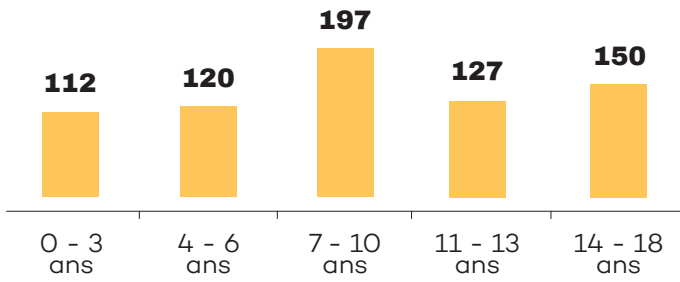
Créativité et adaptation

La créativité des professionnels du SIEMO est aussi restée de mise. Ainsi, en 2025, plusieurs actions collectives à destination des enfants et des familles ont été mises en place telles que la poursuite de propositions régulières d'ateliers lecture à destination des enfants ; de jeux de piste ou encore de pique - niques ludiques à destination de familles ; un atelier de sensibilisation à l'utilisation des écrans à destination des parents ; l'atelier « un temps pour soi » à destination de mères pour leur permettre un espace de répit et de valorisation au travers de créations qui ont ensuite été affichées dans les locaux du pôle milieu ouvert ; un atelier d'expression scénique pour des adolescents durant 3 journées lors de vacances scolaires ; la participation de familles et de professionnels à la course « Foulées de l'IAE », avec des temps de préparation sur plusieurs semaines ; des sorties au gré des besoins, des idées et souhaits exprimés par les familles (pêche, vélo, visites, cuisine, jeux...). Un groupe d'enfants a également participé au concours de dessins et créations diverses organisé par le Tribunal pour Enfants sur le sujet des droits de l'enfant, et une remise de diplômes a ensuite été organisée début 2026 lors d'un temps convivial en présence de la professionnelle du Tribunal, organisatrice de ce concours, et de plusieurs enfants.

**Claire BOUCHONNET,
Stéphane LEON, Franck HOUDIN, et
Delphine TURGNE-NDIAYE, responsables
de service éducatif.**

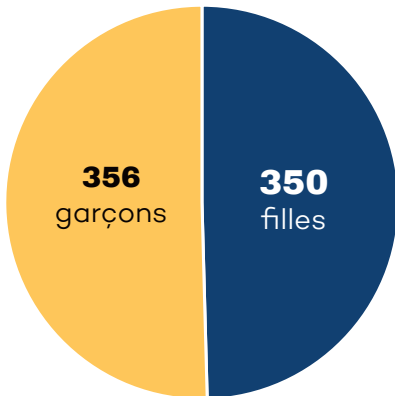
Caractéristiques des personnes accompagnées

→ Âge à l'admission

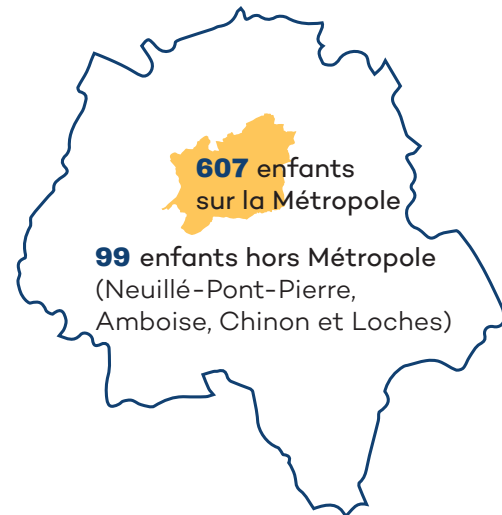


âge moyen : 9 ans
âge médian : 12 ans

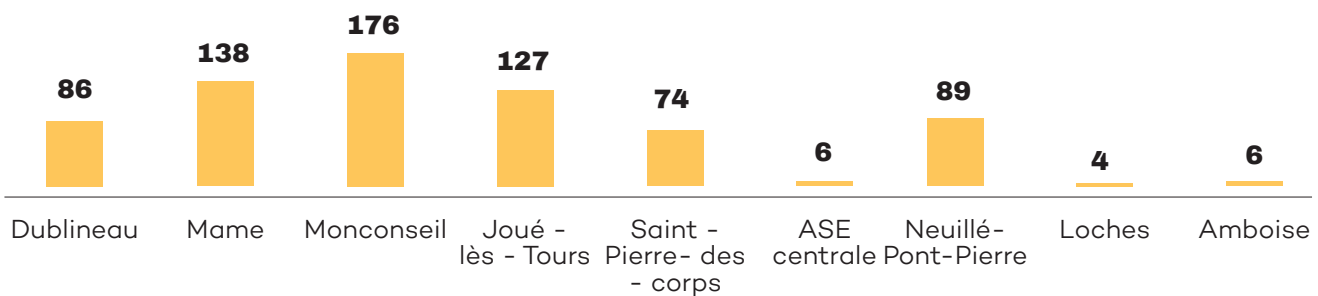
→ Répartition par sexe



→ Provenance géographique



→ Services enfance

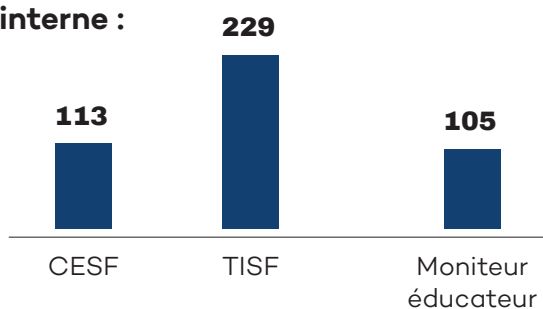


→ **Nature du danger à l'admission***

Ces données ne sont pas exploitables en 2025 et seront renseignées en 2026.

→ **Modalité d'intervention**

En interne :



En externe : scolarité, reconnaissance MDPH, accompagnement médicosocial

Ces données ne sont pas exploitables en 2025 et seront renseignées en 2026.

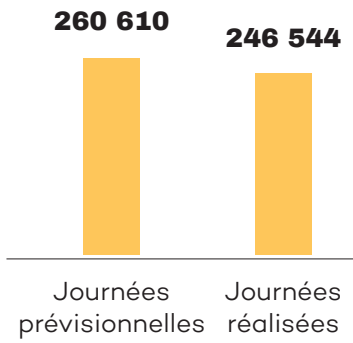
→ **Typologie familiale**

→ **Autorité parentale**

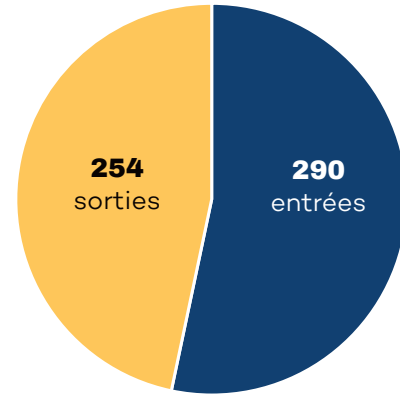
Ces données ne sont pas exploitables en 2025 et seront renseignées en 2026.

Activités du service

→ Nombres de mesures prévisionnelles / nombres de mesures réalisées



→ Nombres d'entrées / sorties

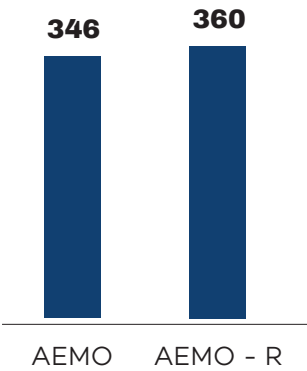


→ Durée de l'accompagnement

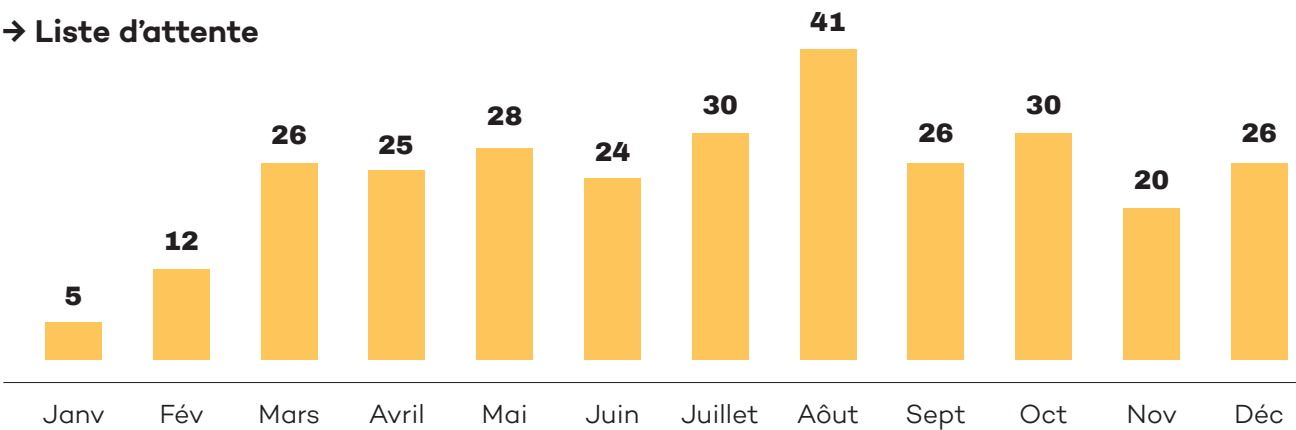
Durée moyenne d'un accompagnement :
633 jours

Durée médiane d'un accompagnement :
6 mois

→ Type de mesures exercées



→ Liste d'attente



Délais de mise en œuvre :
26 jours

→ Admissions

Ces données ne sont pas exploitables en 2025 et seront renseignées en 2026.

→ Orientation à la sortie

- 125** fins de mesure pour absence de danger.
- 57** fins de mesure car inopérante.
- 48** fins de mesure en raison d'un placement.
- 46** fins de mesure pour dessaisissement.
- 29** fins de mesure en raison de la majorité.

Service d'accompagnement de placements éducatifs à domicile (SAPED)

Par arrêté du 2 octobre 2024, la Cour de cassation a statué sur la clarification du statut de la mesure de PEAD. Sur le plan juridique, elle a été requalifiée comme relevant d'une mesure d'AEMO, du fait du maintien du mineur au domicile parental.

Conformément au schéma départemental 2024 / 2029, le Département prévoyait une augmentation de cette modalité d'intervention, autorisant le service à passer de 68 à 83 mesures.

Tributaire de l'évolution des consignes du Conseil départemental et des indications des magistrats durant le premier semestre 2025, le service a mis en œuvre de façon simultanée jusqu'à 76 mesures (soit environ 110 mineurs). À l'automne 2025, les orientations et admissions ont toutefois diminué.

Ce changement juridique a engendré une certaine insécurité au sein du service, les professionnels étant soucieux de continuer à proposer une intervention éducative dont les modalités et la fréquence servent à l'étayage et au soutien parental, aux fins d'évolution favorable pour les mineurs.

Évolution de la mesure

À défaut d'une évaluation HAS, du fait de la disparition du service en 2026, l'équipe pluriprofessionnelle du SAPED a élaboré début 2025 un diagnostic de population pour mettre en valeur l'accompagnement social et psycho - éducatif proposé de manière intensive auprès des enfants et des familles.

En 2025, des répit ont été mis en œuvre pour la première fois au sein du service, venant ainsi compléter les modalités de mises à distance temporaires des mineurs. En effet, outre 19 replis mis en œuvre au sein des structures du pôle hébergement, ces projets de répit - organisés avec l'adhésion des parents - sont à développer et à poursuivre. Les cadres de vie familiaux qui y sont proposés facilitent l'apaisement des enfants. Cette modalité est mobilisable lorsque des

tensions surviennent entre le mineur et ses parents, mais aussi lorsque le parent n'est ponctuellement plus en capacité d'assumer sa fonction, pour des raisons de santé physique ou psychique. Le fait d'avoir expérimenté le répit a permis de mesurer la pertinence de développer, dans l'avenir, cette modalité de mise en sécurité des mineurs.

L'équipe a également constaté à plusieurs reprises que la mesure de PEAD était ordonnée dans des situations relevant davantage d'un placement avec éloignement. Certains critères d'exclusion à cette orientation n'ont pu être respectés. Les professionnels ont ainsi été confrontés à des situations dans lesquelles la sécurité physique et psychique du mineur ne pouvait être garantie par notre simple intervention éducative. Cela a été source d'affects parfois douloureux chez les professionnels.

De ce fait, l'équipe a constaté la nécessité de réfléchir au développement des accueils périodiques et séquentiels.

Participation des familles

Afin de favoriser l'engagement des parents dans des instances d'échanges avec les professionnels, ces derniers ont utilisé les outils proposés par l'association PArentalité POur TOus (PAPOTO). Des supports sur différentes thématiques clés du développement de l'enfant ont servi dans le cadre d'ateliers menés conjointement par les psychologues et les travailleurs sociaux. L'objectif est de favoriser les échanges entre tous et de transmettre aux familles des informations et connaissances sur les besoins cognitifs, affectifs et relationnels de leurs enfants. Au regard de l'intérêt porté à ces temps par les parents, le projet va se poursuivre en 2026.

Dans la même dynamique de favoriser la participation des familles, certaines synthèses ont été réalisées en présence des parents et des enfants concernés.

Activités collectives

Afin de favoriser la socialisation des mineurs et d'obtenir des éléments d'observation sur la qualité de leurs interactions avec leurs pairs, des activités collectives sont organisées, notamment sur les temps de vacances scolaires. Ces temps offrent la possibilité à des mineurs - issus de familles différentes et réunis selon des critères précis - de partager des moments ludiques et culturels avec d'autres.

Des sorties collectives, regroupant cette fois plusieurs familles (parents et enfants) sont également mises en place. Au-delà de la visée de socialisation, cette modalité permet également d'observer la qualité et la nature des interactions familiales.

Ces temps constituent des outils de travail faisant désormais partie intégrante des pratiques du Service.

Équipe pluriprofessionnelle et partenariat

Afin de soutenir la professionnalisation d'étudiants en formation, le Service accueille régulièrement des stagiaires.

Outre les temps de formations et de colloques, l'analyse des pratiques offre à l'équipe un espace pour penser les affects en lien avec les différentes situations accompagnées.

Dans leur pratique quotidienne, les professionnels sont en liens très réguliers avec les partenaires intervenant auprès des familles. Cela permet un accompagnement qui soit le plus cohérent et ajusté possible aux besoins du mineur et de sa famille.

Perspectives 2026

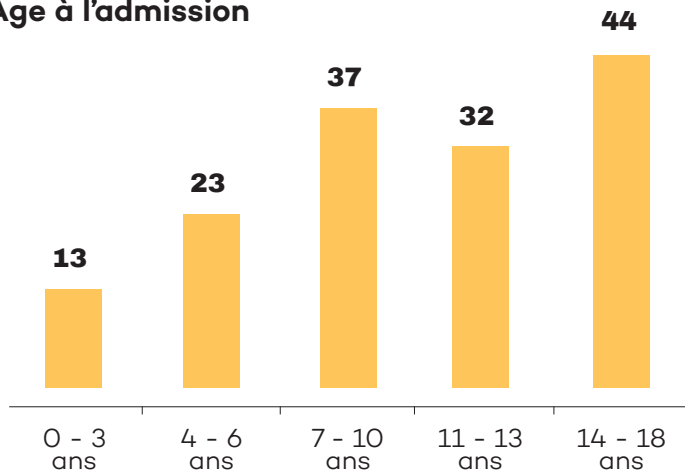
Si la question de la disparition de la mesure ne se pose plus, le SAPED tient à signifier l'attention particulière à porter à la mise en place de solutions relais adaptées aux familles, en période de crises ou de difficultés massives, pour maintenir un niveau d'accompagnement et d'étayage cohérent avec les besoins identifiés. Les situations d'isolement social des familles accompagnées sont fréquentes et exacerbent les difficultés des parents dans la gestion du quotidien de leurs enfants. Des solutions innovantes et personnalisées sont à penser pour garantir la sécurité des mineurs maintenus au domicile parental.

L'implication des mineurs et de leurs parents dans la mesure les concernant est au centre de nos préoccupations. L'objectif demeure, notamment, de les convier aux instances de décision les concernant.

**Justine FEASEY, Juliette PODVIN
et Golhenn ROUXEL, responsables de
service éducatif.**

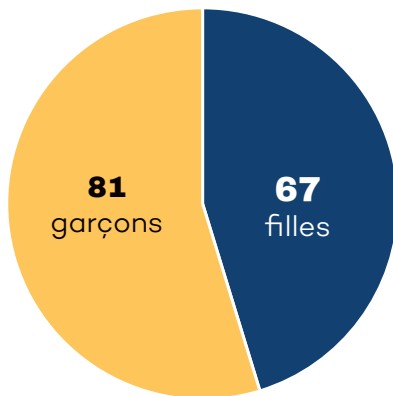
Caractéristiques des personnes accompagnées

→ Âge à l'admission

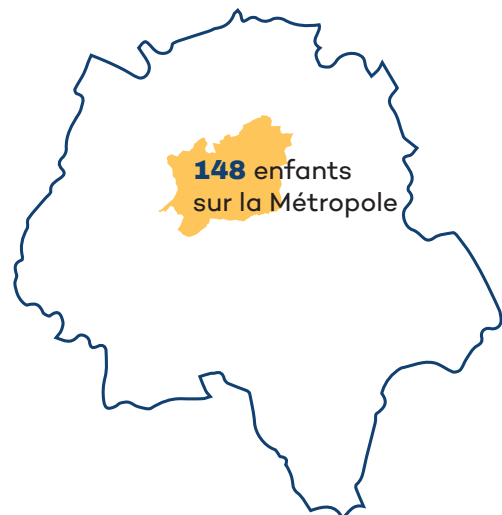


âge moyen : 10 ans
âge médian : 12 ans

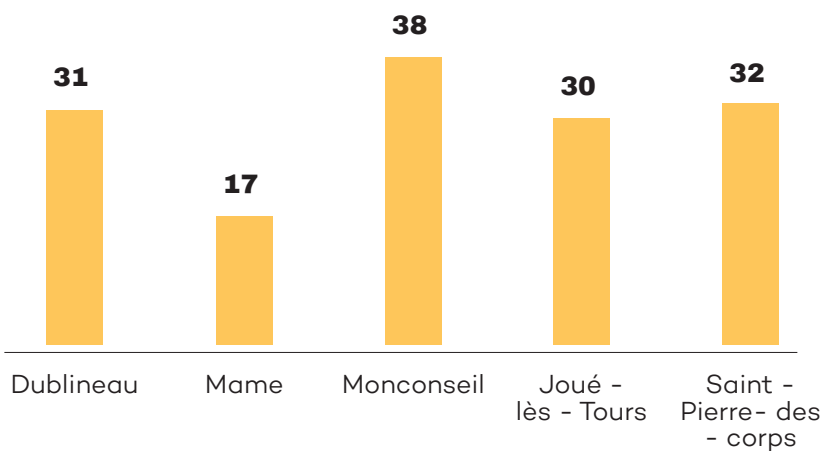
→ Répartition par sexe



→ Provenance géographique



→ Services enfance

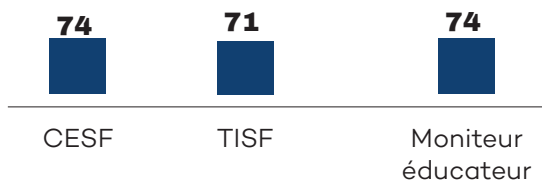


→ Nature du danger à l'admission*

Ces données ne sont pas exploitables en 2025 et seront renseignées en 2026.

→ Modalité d'intervention

En interne :



En externe : scolarité, reconnaissance MDPH, accompagnement médicosocial
Ces données ne sont pas exploitables en 2025 et seront renseignées en 2026.

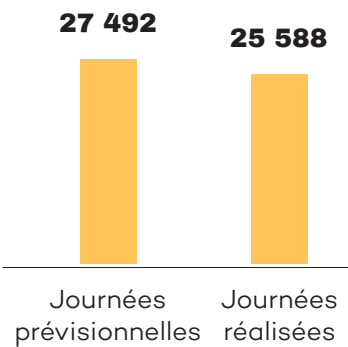
→ Typologie familiale

→ Autorité parentale

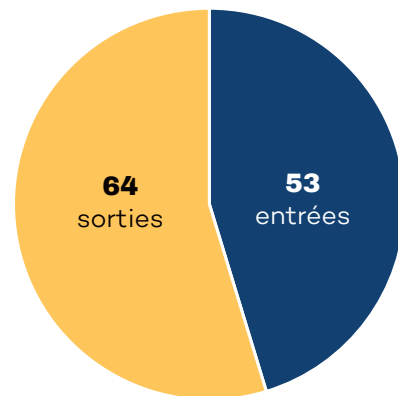
Ces données ne sont pas exploitables en 2025 et seront renseignées en 2026.

Activités du service

→ Nombres de mesures prévisionnelles / nombres de mesures réalisées



→ Nombres d'entrées / sorties



→ Durée de l'accompagnement

Durée moyenne d'un accompagnement :
466 jours

→ Liste d'attente

Ces données ne sont pas exploitables en 2025 et seront renseignées en 2026.

→ Admissions

Ces données ne sont pas exploitables en 2025 et seront renseignées en 2026.

→ Orientation à la sortie

- 28** fins de mesure pour mainlevée.
- 16** fins de mesure en raison d'un placement.
- 13** fins de mesure à échéance normale.
- 4** fins de mesure en raison de la majorité.
- 4** fins de mesure car inopérante.

Service d'investigation éducative (SIE)

Déroulement de l'année

L'année 2025 est marquée par la validation définitive par la DIR PJJ de notre habilitation à 330 mineurs/an. En conséquence, une psychologue a pu augmenter son temps de travail de 10% et un recrutement d'un travailleur social à temps partiel est prévu pour le début de l'année 2026.

En ce qui concerne l'activité du service, la liste d'attente, très conséquente en 2024, s'est vue diminuer à partir du deuxième semestre. Une nouvelle augmentation à une quarantaine de mineurs en fin d'année 2025 a été observée. L'absence d'un Magistrat sur un cabinet à compter de la rentrée de septembre pourrait en être une explication, ayant pour effet une baisse du nombre d'ordonnances et un délai de notification rallongé. Le fonctionnement actuellement perturbé du Tribunal pour Enfants s'est poursuivi tout au long de l'année 2025, allant jusqu'à ce que des MJIE soient confiées au service par le biais de simples relevés de décision. Une proportion importante de MJIE continue d'être ordonnée sans audience préalable, plaçant les travailleurs sociaux dans la position d'expliquer à la famille une décision judiciaire prise sans que celle-ci n'ait été entendue. Ce fonctionnement reste un facteur de complexité dans l'entrée en relation et la mise en œuvre des mesures.

En ce qui concerne la vie de l'équipe, nous observons toujours une stabilité pour la majorité des professionnels de l'équipe. Le poste d'infirmière a été pourvu de nouveau à compter du mois de septembre, à hauteur de 0.40 ETP. Un réajustement des missions de cette professionnelle a été opéré, axant son intervention sur les problématiques de santé (mineur et/ou parents), plutôt que systématiquement sur la tranche d'âge des tout-petits.

Par ailleurs, afin d'améliorer les pratiques interdisciplinaires, l'analyse des pratiques professionnelles a été, comme prévu, réintroduite. À raison, de 7 séances sur

l'année, une intervenante extérieure combinant une approche philosophico-psychologique encadre ces temps avec l'ensemble de l'équipe. Une stabilité concernant ce soutien à la démarche d'investigation semble de mise.

De plus, nous avons pu mettre en place un temps de formation concernant le droit des personnes étrangères (droits d'asile, titres de séjour, Obligation de Quitter le Territoire Français et incidence sur la prise en charge des enfants) dispensée par un avocat du barreau de Tours à destination de l'équipe du SIE.

Nous avons pu bénéficier d'un temps de rencontre avec le service de la « Maison des femmes » du CHRU de Tours.

Le service a également poursuivi son investissement dans le cadre de la Chair de l'Unesco « maltraitance infantile », en lien avec l'université de Tours.

Enfin, en fin d'année 2025, le service a été soumis à une évaluation externe via un organisme indépendant habilité par l'HAS. Les différents professionnels de l'équipe se sont mobilisés afin de permettre la venue de 5 familles qui ont été entendues dans le cadre de cette évaluation. Les salariés ont eux-mêmes contribué aux temps d'entretien réalisés par les évaluateurs. Il est relevé l'écoute et la bienveillance des professionnels du service à l'égard des familles ainsi que le respect des droits des usagers. Enfin, il est également souligné la qualité des écrits professionnels. L'évaluation met en lumière, comme pour les autres services du PMO, des insuffisances en ce qui concerne la participation des usagers, les outils de présentation du service ainsi que le plan de prévention et de gestion des risques.

Perspectives 2026

Pour l'année à venir, divers axes de travail sont pensés notamment :

- > La poursuite des rencontres partenariales : STEM0, Tsiganes et habitat, SPIP...

> La poursuite de l'analyse des pratiques professionnelles.

> La recherche d'une formation spécifique sur le recueil de la parole de l'enfant.

> La remise à jour des outils de travail du service (supports de synthèses, trames rapports/notes).

> La mise en place du livret d'accueil relatif au déploiement des projets de pôle.

> L'ajustement de nos pratiques professionnelles et de nos préconisations en fonction de l'évolution des mesures d'accompagnement éducatif (disparition du PEAD, élargissement des modalités de la mesure d'AEMO).

**Claire BOUCHONNET et Pierric PINSON,
responsables de service éducatif.**

La parole aux enfants et aux familles

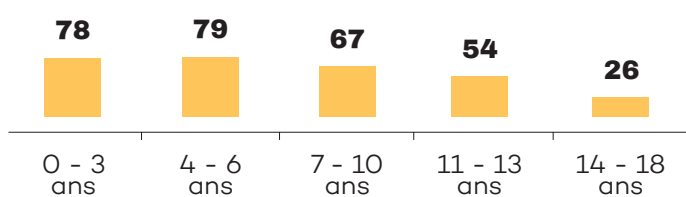
Le service a recueilli des propos de familles concernées par une MJIE :

“ Je tenais à vous remercier pour votre intervention d’hier devant Madame le Juge pour Enfant et pour l’ensemble de la mesure, pour votre écoute et professionnalisme et disponibilité. ”

“ Merci en tout cas, merci énormément, je pense qu’au fond ça nous a fait du bien à toutes les deux d’avoir un regard extérieur et une main tendue. ”

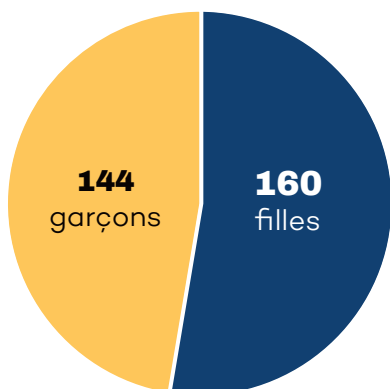
Caractéristiques des personnes accompagnées

→ Âge à l'admission

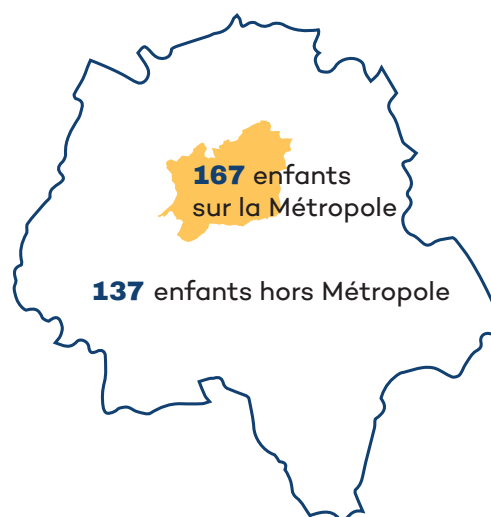


âge moyen : 7 ans
âge médian : 12 ans

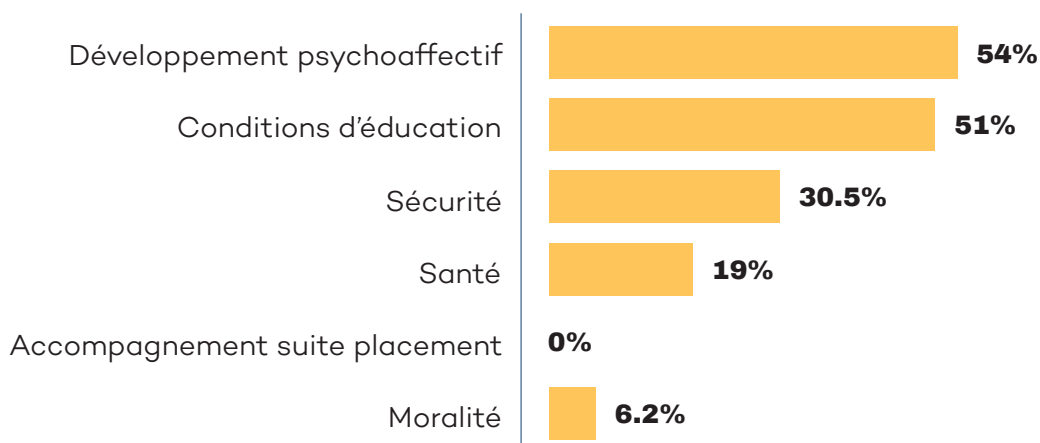
→ Répartition par sexe



→ Provenance géographique



→ Nature du danger à l'admission*



* Une mesure peut avoir plusieurs motifs.

→ Modalité d'intervention

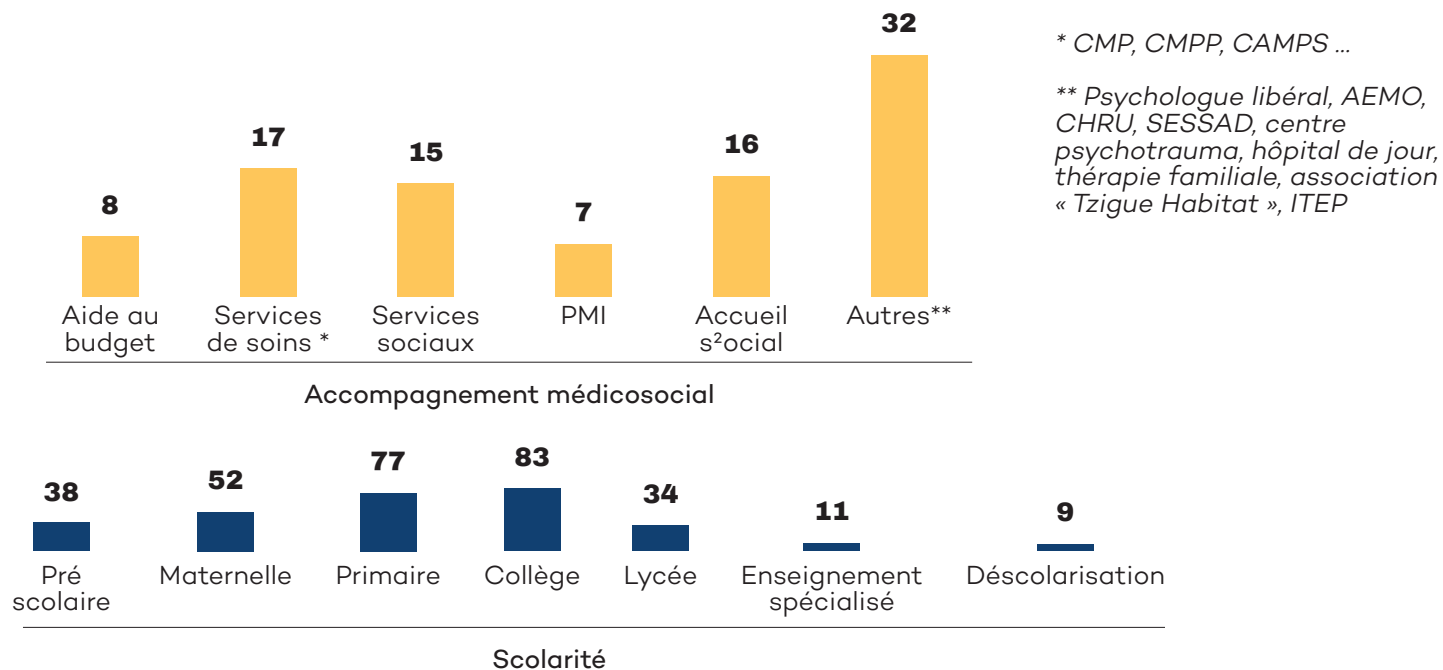
En interne :

Ces données ne sont pas exploitables en 2025 et seront renseignées en 2026.

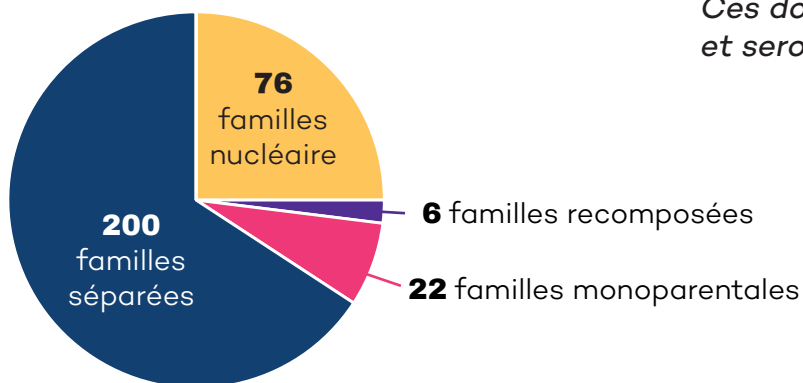
En externe :

Reconnaissance MDPH :

Ces données ne sont pas exploitables en 2025 et seront renseignées en 2026.



→ Typologie familiale

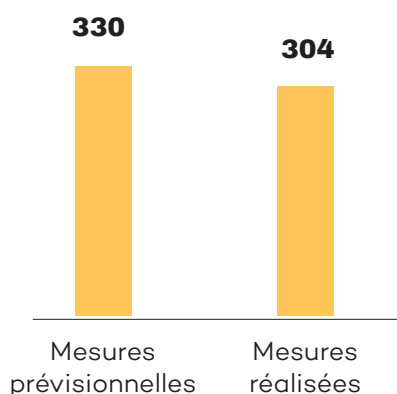


→ Autorité parentale

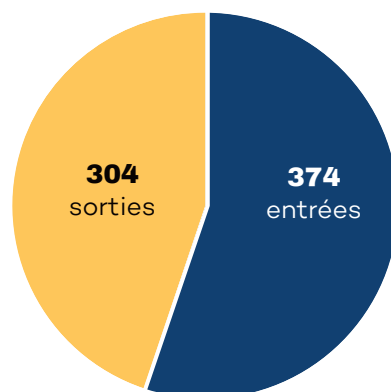
Ces données ne sont pas exploitables en 2025 et seront renseignées en 2026.

Activités du service

→ Nombres de mesures prévisionnelles / nombres de mesures réalisées



→ Nombres d'entrées / sorties



→ Durée de l'accompagnement

Ces données ne sont pas exploitables en 2025 et seront renseignées en 2026.

→ Liste d'attente

Ces données ne sont pas exploitables en 2025 et seront renseignées en 2026.

→ Admissions

Ces données ne sont pas exploitables en 2025 et seront renseignées en 2026.

→ Proposition d'orientation en fin de mesure

98 non lieu.

88 AEMO.

69 AEMO - R.

33 placements ou maintien de placement.

16 autres.

Sur les 304 enfants sortis en 2025, 51,64% ont bénéficié d'une mesure d'AEMO ou d'AEMO R, ce qui confirme l'orientation des interventions en protection de l'enfance vers un accompagnement du mineur et de sa famille pour favoriser le maintien de l'enfant à son domicile.

Service de réparation pénale (SRP)

L'année 2025 a été marquée par plusieurs évolutions significatives au sein de l'équipe et du service.

Évolutions de l'équipe

Le congé maternité d'une professionnelle : son absence puis son retour ont constitué un événement pour l'organisation du service, entraînant des ajustements en termes d'équivalents temps plein (ETP) pour l'ensemble des membres de l'équipe.

Évolution d'un poste de référent : consécutivement à la réduction du nombre de mesures sollicitées par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), le contenu et le périmètre du poste d'un TS ont fait l'objet d'une réflexion quant à l'adaptation du poste, à savoir un temps dédié à la réalisation des MJIE. Cette organisation s'appliquera en 2026.

Arrivée du cadre SRP : en mars 2025 l'intégration d'un nouveau cadre au sein de l'équipe a contribué au pilotage du service et a permis à l'équipe de trouver un équilibre de fonctionnement.

Reconnaissance institutionnelle et vie de service

Évaluation externe : lors de l'évaluation externe conduite en 2025, la qualité et l'importance du réseau partenarial développé par le service ont été expressément soulignées, témoignant de la plus-value des liens tissés avec les acteurs du territoire.

Projets réalisés en 2025

L'année 2025 a été particulièrement dynamique en matière de développement de projets et d'ateliers à destination des jeunes pris en charge.

> Atelier Sécurité Routière : à la suite du départ du bénévole référent sécurité routière fin 2024, un partenariat a été établi avec un agent de préfecture permettant la reprise de ces ateliers dès le début de l'année 2025.

> Ateliers de Réparation Pénale (ARP) « P'tits Bouchons » : initialement

organisés un mercredi par mois, ces ateliers ont connu une montée en régularité et en fréquence au fil de l'année, témoignant de leur ancrage croissant dans l'offre du service et de l'intérêt porté par les jeunes autour de ce support.

> Montage du projet de médiation animale : un projet structuré autour de la médiation animale a été élaboré en 2025, avec une mise en œuvre prévue en 2026 par une professionnelle de l'équipe formée et engagée sur ce sujet.

Renforcement des partenariats

Lien CSAPA / CJC : le lien avec le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) et la Consultation Jeunes Consommateurs (CJC) est en cours de renforcement, dans une logique de complémentarité d'accompagnement et en lien avec la nature des délits.

Partenariat renforcé avec la PJJ : plusieurs actions conjointes ont été menées avec les équipes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, parmi lesquelles :

> une visite au Mémorial de la Shoah à Paris, associant les jeunes suivis et les équipes de la PJJ ;

> Une co - animation avec un éducateur PJJ dans le cadre de l'exposition « 13 - 18 » ;

> L'organisation d'un rallye urbain à visée éducative et citoyenne.

Évolutions des mesures du service

L'exercice 2025 a mis en lumière plusieurs évolutions notables dans la nature et le traitement des mesures.

Infractions sur espaces numériques : une tendance à l'augmentation des infractions commises sur des espaces numériques a été observée. Ce phénomène mérite d'être suivi avec attention dans les années à venir, eu égard à ses implications sur les modalités d'accompagnement.

Mise en œuvre du logiciel PLEX : le déploiement du logiciel PLEX dans le cadre des relations avec la Maison de Justice et du Droit (MJD) constitue une évolution procédurale significative, contribuant à la fluidification des échanges et au suivi des mesures.

Réflexions d'équipe et qualité des missions

L'équipe a engagé plusieurs réflexions visant à améliorer la qualité des pratiques professionnelles et à mieux rendre compte de la réalité des missions exercées.

Analyse quantitative des mesures de réparation directe : une réflexion est en cours, en lien avec l'analyse statistique menée par le service, afin d'évaluer l'évolution du recours à la réparation directe et d'en mesurer l'impact sur les pratiques.

Perspectives pour l'exercice 2026

L'année 2026 s'annonce riche en projets et en nouvelles dynamiques partenariales. Les perspectives ci-après traduisent la volonté de l'équipe de développer et d'enrichir ses actions.

Développement des ateliers :

- > Lancement de l'atelier de médiation animale, dont le montage a été finalisé en 2025.
- > Ouverture des ateliers de méditation au pôle hébergement, en vue d'élargir le public bénéficiaire des actions de prévention et d'accompagnement.
- > Possible partenariat avec un apiculteur en vue d'organiser des mesures de réparation collective (rep-collective) autour de l'apiculture.

Renforcement des partenariats et actions collectives :

- > Reprise de contact avec la Maison des Droits de l'Enfant pour la remise en place de la réparation collective « reconstitution d'audience ».
- > Projet environnemental en partenariat avec les supermarchés Leclerc : organisation d'une action annuelle de ramassage de déchets.
- > Participation aux grands événements annuels organisés par les Restos du Cœur : Pot-au-Feu géant et Collecte nationale.
- > Remise en place de la rep-collective Escape Game en partenariat avec la PJJ.

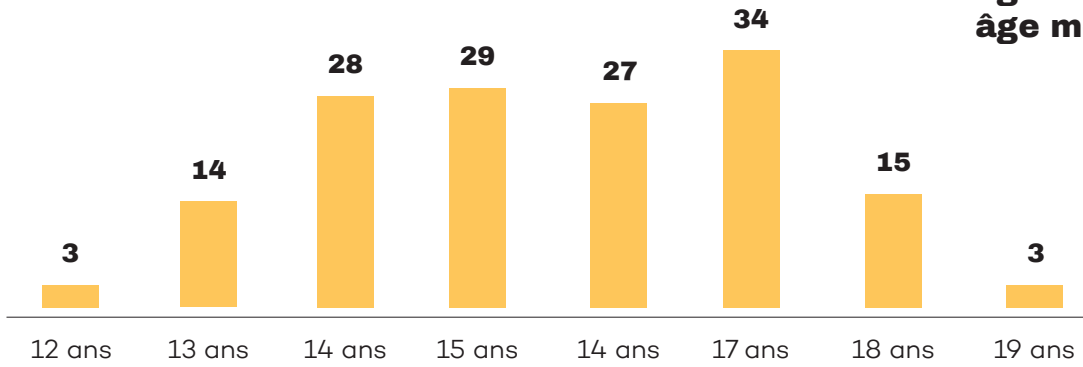
Développement institutionnel et pratiques professionnelles :

- > Rencontre avec les substituts et délégués du procureur, dans une perspective de renforcement du dialogue institutionnel.
- > Adhésion à Citoyens et Justice et participation à l'analyse des pratiques professionnelles, afin d'inscrire le service dans une démarche de réseau et d'amélioration continue.

Élodie JOURDAN - BRAULT,
directrice adjointe du pôle.

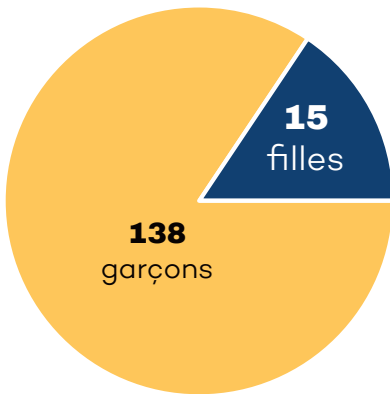
Caractéristiques des personnes accompagnées

→ Âge à l'admission

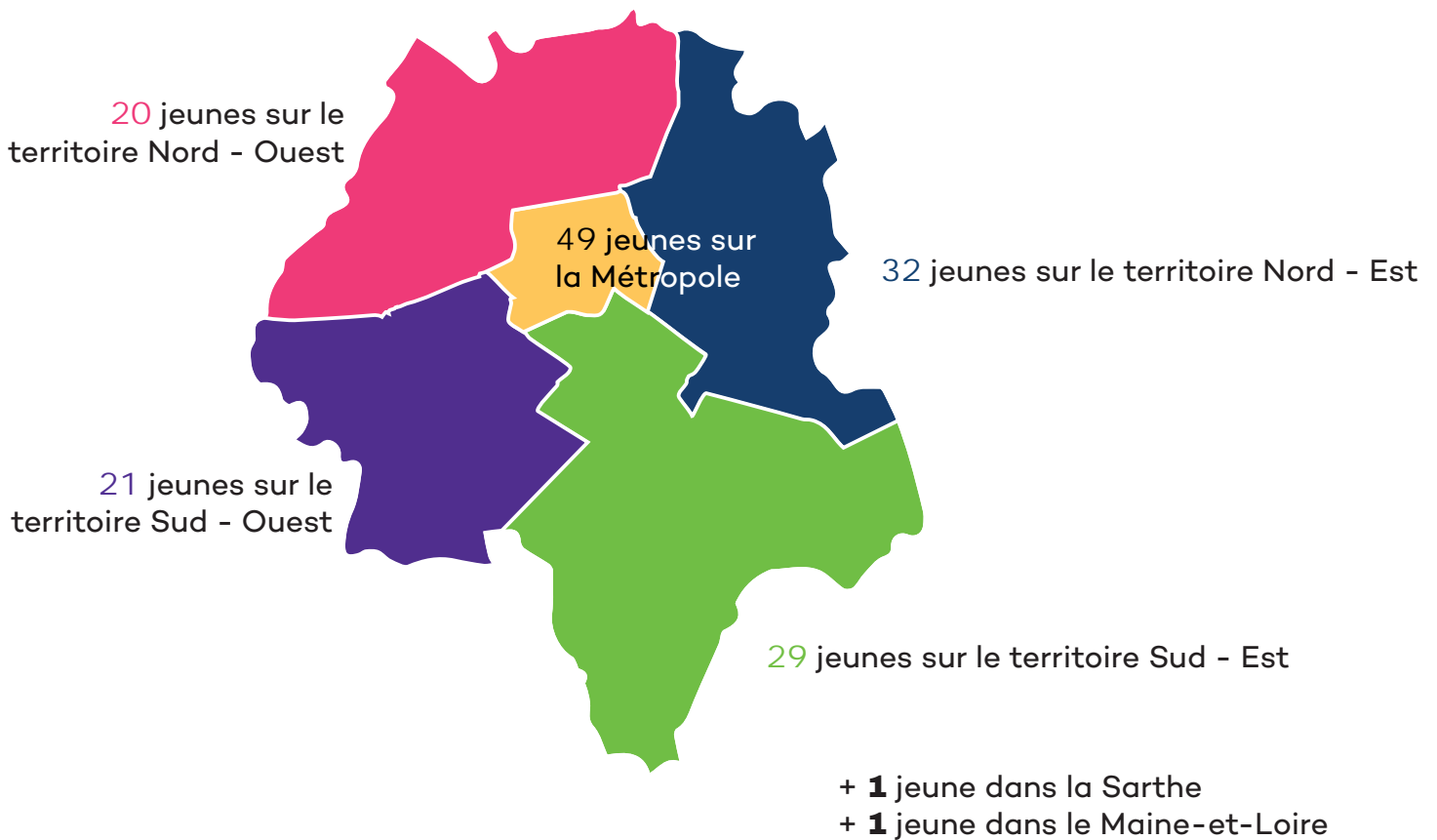


âge moyen : 17 ans
âge médian : 15.5 ans

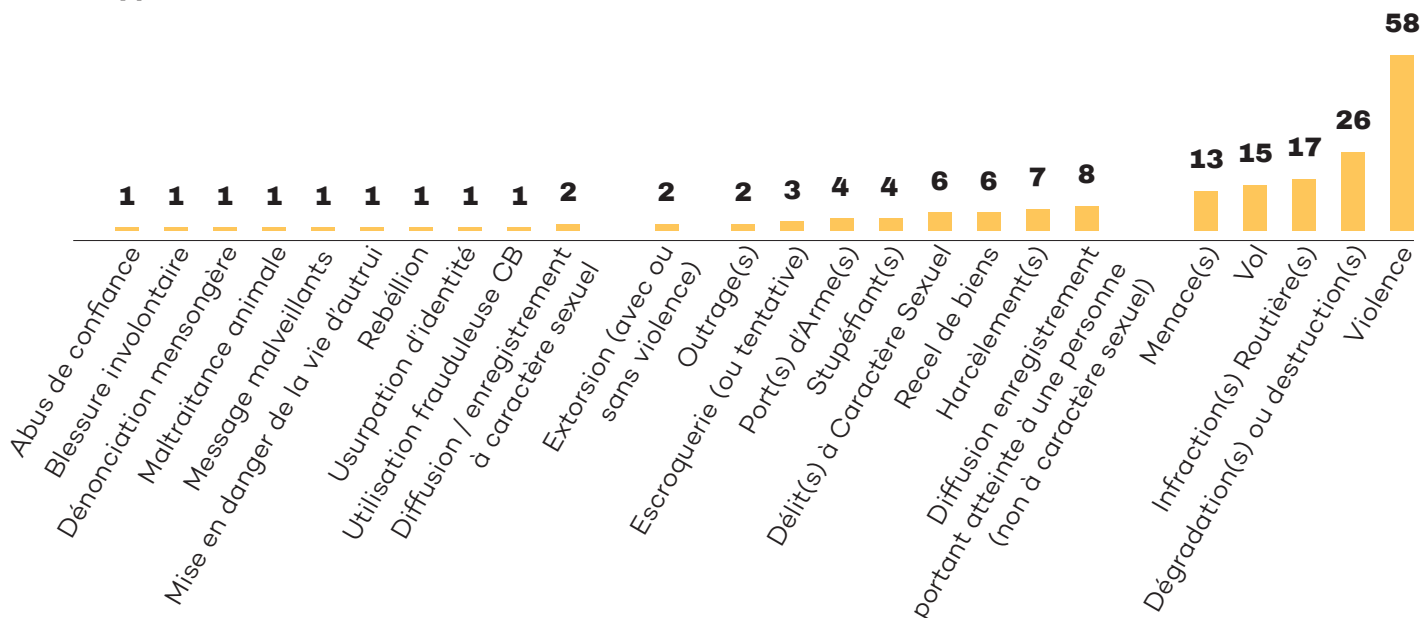
→ Répartition par sexe



→ Provenance géographique

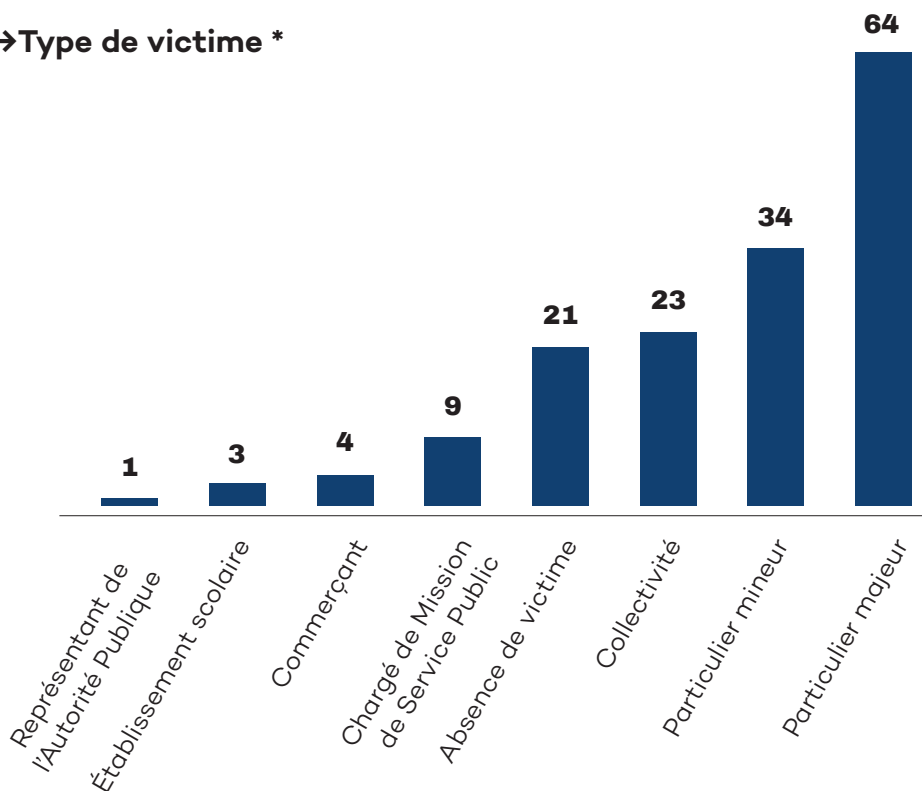


→Type de délits majoritaires *



* 26 mesures de réparation pénale avec plusieurs délits différents (182 délits pour 153 mesures de réparation pénale).

→Type de victime *



* 6 mesures de réparation pénale avec au moins 2 victimes différentes.

→ Type de réparation

→ 65 jeunes avec plusieurs types de réparation pénale.

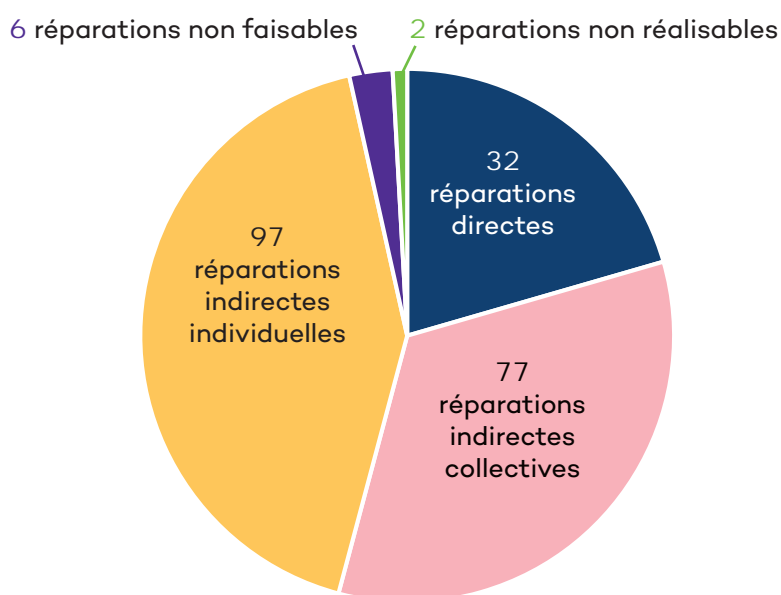
→ 54 jeunes avec 2 types de réparation pénale.

→ 11 jeunes avec 3 types de réparation pénale.

Réparation indirecte collective : atelier de prévention routière, exposition 13/18, festival « Aucard de Tours », atelier autour du harcèlement, atelier gestion des émotions, atelier sur les dangers du numérique ...

Réparation directe : rencontres avec les victimes, lettres d'excuses, médiation ...

Réparation indirecte individuelles : implication dans des actions solidaires (Croix Rouge, Restos du Cœur, Agevie, Gentiana, associations sportives, Les p'tits bouchons 37, entretien d'espaces verts...).

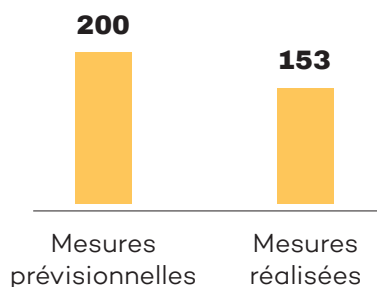


→ Scolarité

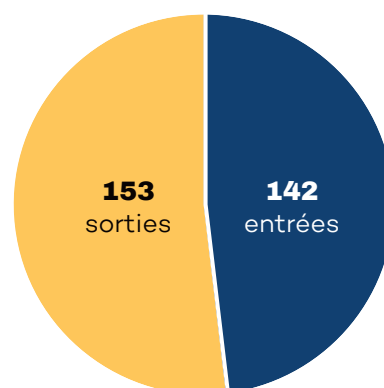
Ces données ne sont pas exploitables en 2025 et seront renseignées en 2026.

Activités du service

→ Nombres de mesures prévisionnelles / nombres de mesures réalisées



→ Nombres d'entrées / sorties



→ Durée de l'accompagnement

Ces données ne sont pas exploitables en 2025 et seront renseignées en 2026.

→ Liste d'attente

Ces données ne sont pas exploitables en 2025 et seront renseignées en 2026.

→ Admissions

Ces données ne sont pas exploitables en 2025 et seront renseignées en 2026.

→ Orientation à la sortie

147 mesures de réparation pénale exercées.

6 mesures de réparation pénale non exerçables.

Le dispositif relais

Créé en 1996 et géré par l'Éducation nationale, le Dispositif Relais 37 (DR) s'adresse à des collégiens en situation de rupture scolaire pour lesquels le cadre ordinaire de l'établissement ne suffit plus à garantir ni la présence, ni les apprentissages, ni le lien.

Son action s'articule autour de trois axes : la remobilisation scolaire, le travail de l'estime de soi, et la construction d'une orientation, conditions essentielles pour envisager un retour durable dans l'établissement d'origine.

Le dispositif accueille ainsi des jeunes confrontés à un absentéisme récurrent, à des difficultés d'apprentissage, à une perte de repères individuels ou collectifs ou à des comportements conduisant à des exclusions.

Année scolaire 2024 - 2025 — premier semestre 2025

De janvier à juillet 2025, le DR est accueilli dans les locaux de la Sauvegarde 37. Sur cette période, 17 collégiens issus de 16 établissements différents ont bénéficié du dispositif, répartis sur trois sessions de 8 semaines.

Parmi ces jeunes, une situation est suivie dans le cadre d'une mesure éducative administrative, et trois autres avaient bénéficié d'une mesure d'AEMO de la Sauvegarde dans les mois précédant leur admission. Pour cinq autres, des relais éducatifs ont été identifiés comme nécessaires, donnant lieu à des informations préoccupantes et des notes sociales.

Le protocole prévoit un retour progressif dans le collège d'origine dès le mercredi, puis plus régulièrement en fin de session. Un premier bilan de ces retours en collège invite à une vigilance particulière : plus de la moitié des élèves rencontrent des difficultés à moyen terme après leur réintégration, soulignant l'importance d'un suivi renforcé au-delà de la période d'accueil.

Par ailleurs, des dynamiques de groupe complexes ont conduit l'équipe à renforcer les accompagnements individuels, afin de garantir à chaque jeune des conditions propices à sa progression.

Malheureusement, l'analyse de la pratique qui permettait par le passé d'accompagner l'équipe dans la conduite des sessions n'a pas été reconduite par l'APAJH sur cette année scolaire.

Rentrée 2025 — une période de transition et de refondation

Le départ des locaux de la Sauvegarde 37, effectif à l'été 2025, n'a pas permis l'identification immédiate d'une implantation adaptée pour le dispositif.

Dans l'attente, l'équipe s'est installée au collège Michelet, établissement support du DR, où elle a exercé une activité de soutien auprès des élèves de l'établissement (remédiation, préparation des oraux, rapports de stage) tout en assurant le suivi de quelques jeunes ayant précédemment été accompagnés par le DR.

Cette période de transition a également été mise à profit pour engager un travail de fond sur le projet du dispositif. Piloté par l'inspectrice IEN-IO, ce chantier de refondation s'est appuyé sur plusieurs éléments de diagnostic : un questionnaire adressé aux collègues et aux équipes psycho-médico-sociales du département, un état des lieux des dispositifs de prévention du décrochage dans les établissements d'Indre-et-Loire, ainsi qu'une analyse comparative des dispositifs relais à l'échelle académique.

Ce travail collectif a permis d'objectiver à la fois les facteurs de réussite — adhésion de l'élève et de la famille, présence d'un tuteur référent dans le collège d'origine, préparation du retour en concertation avec les équipes enseignantes — et les principaux freins identifiés, notamment lorsque le dispositif est perçu comme une alternative à l'exclusion, ou lorsque les situations relèvent davantage de soins spécialisés.

Dans ce contexte, la direction départementale de l'Éducation nationale a également rappelé les orientations attendues pour le dispositif : possibilité d'accueillir les élèves poly-exclus par deux conseils de discipline dans l'année scolaire en cours, sur décision du DASEN ; et renforcement du travail sur les parcours d'orientation.

Le partenariat historique entre le DR et la PJJ, constitutif de l'identité du dispositif depuis sa création, a par ailleurs été réaffirmé — c'est notamment dans ce cadre que seront développés des projets éducatifs, artistiques, et culturels attendus.

À noter : l'APAJH, partenaire historique du DR, a confirmé son retrait définitif du dispositif au cours de cette période.

Perspectives 2026

Sur la base de ces travaux, le Dispositif Relais 37 engagera sa réouverture selon des modalités renouvelées : deux sessions annuelles en lieu et place du format antérieur, un fonctionnement hybride articulant temps au collège Michelet et interventions dans les établissements d'origine, une procédure d'admission révisée avec pré-commission au collège Michelet et co-construction des dossiers, et une attention renforcée à l'individualisation des parcours.

La recherche de locaux adaptés, condition préalable à cette réouverture, est toujours en cours.

Guillaume HAILLOT, directeur du pôle milieu ouvert et Florence AGBADOU, éducatrice spécialisée au Dispositif relais 37.

Faire une place à la parole des enfants et des familles dans le rapport d'activité du pôle milieu ouvert est une démarche nouvelle. Elle ne relève pas d'une obligation formelle supplémentaire : elle traduit une conviction inscrite au cœur du projet de pôle, selon laquelle les personnes que nous accompagnons ne sont pas de simples bénéficiaires de mesures décidées pour elles, mais des acteurs de leur propre accompagnement, porteurs d'une expertise de leur situation que nous avons le devoir de reconnaître et de mobiliser. Cette conviction s'appuie sur un constat que le projet de pôle formule sans détour : les modalités de participation déployées jusqu'ici, bien réelles dans leurs intentions, peinent encore à se traduire pleinement dans les pratiques. Y donner de la visibilité dans ce rapport est aussi une manière de nous engager publiquement à continuer de progresser.

Deux canaux de participation, une même ambition

La participation des enfants et des familles s'organise autour de deux registres distincts, que le projet de pôle 2025 - 2029 pose comme axes stratégiques prioritaires.

Le premier concerne la participation à l'exercice des mesures éducatives elles-mêmes : la manière dont les enfants et les parents sont associés à l'élaboration de leur projet d'accompagnement, à la définition des objectifs, aux synthèses et bilans, et plus largement à toutes les décisions qui les concernent. C'est ici que se joue, au quotidien, la question du pouvoir d'agir : être considéré comme co-auteur de son accompagnement, et non comme l'objet d'une intervention décidée par d'autres.

Le second concerne la participation à la vie institutionnelle des services : pouvoir s'exprimer sur le fonctionnement du pôle, sur les outils qui structurent l'accompagnement, sur ce qui fonctionne ou ce qui mériterait d'évoluer. À ce jour,

le pôle ne dispose pas encore d'instance formalisée (conseil de vie sociale ou équivalent) pour porter ce second canal. Sa création constitue l'un des chantiers prioritaires des prochaines années.

Ce que les familles et les jeunes ont dit

En 2025, plusieurs espaces ont permis de recueillir la parole de personnes accompagnées. Bien qu'encore fragmentaires, ces retours dessinent des lignes de force significatives.

L'évaluation externe conduite par le cabinet Jeudevi a constitué le principal espace d'écoute formalisé. Des familles et des jeunes ont été rencontrés de manière indépendante sur chacun des services.

Au SIE, les familles rencontrées ont exprimé un sentiment partagé de respect et de bienveillance. Plusieurs ont souligné la transparence des professionnels sur leur rôle et sur le déroulement de la mesure, et le fait de ne pas s'être sentis jugés. Un enfant entendu dans ce cadre a indiqué s'être senti à l'aise lors des entretiens, soutenu par des professionnels attentifs. Au SIEMO, les retours témoignent d'un accompagnement vécu comme ajusté aux besoins. Une personne accompagnée a indiqué que le service lui avait « éclairé les choses » et que les professionnels étaient présents à chaque fois qu'elle en avait besoin. Une autre, qui n'avait initialement pas souhaité la mesure, a confié :

« **Je suis 100% content, je ne voulais pas au début, mais ils sont très gentils et maintenant, je suis content, ils sont toujours là.** »

D'autres encore ont exprimé se sentir à l'aise, en confiance, et associés aux décisions :

« **On m'explique bien pour qu'on soit d'accord. Je me sens bien accompagné et je me sens à l'aise.** »

Au SRP, les jeunes rencontrés ont globalement exprimé un vécu positif. Plusieurs ont indiqué se sentir bien traités,

écoutés et respectés. L'un d'eux a précisé ne jamais avoir ressenti de jugement de la part des professionnels et avoir apprécié que la confidentialité lui soit expliquée dès le départ. Un autre a confié pouvoir s'exprimer sans difficulté et que ses préférences étaient prises en compte. L'un d'eux a indiqué que l'accompagnement l'avait aidé à comprendre ce qui était à l'origine de la mesure et à envisager de ne pas recommencer, percevant la mesure comme un soutien utile dans son parcours.

Quelques familles du SIE ont, de leur propre initiative, adressé des remerciements aux équipes. Ces mots, rares dans notre secteur, méritent d'être cités :

“ **Je tenais à vous remercier pour votre intervention et pour l'ensemble de la mesure, pour votre écoute, votre professionnalisme et votre disponibilité.** ”

“ **Merci énormément. Je pense qu'au fond, ça nous a fait du bien à toutes les deux d'avoir un regard extérieur et une main tendue.** ”

Une première expérience de participation institutionnelle

Au PMO, trois parents ont été invités à participer à un temps d'échange sur le nouveau livret d'accueil du service, nouvelle expérience concrète de participation à la vie institutionnelle. Ce qui en est ressorti dépasse largement le support présenté.

De manière unanime, les parents ont jugé utile et valorisant d'être consultés. Ils ont souligné l'intérêt de tels espaces, tout en formulant une vigilance que nous retenons : la participation doit rester volontaire. Plusieurs ont exprimé la crainte que leur absence puisse être interprétée négativement :

“ **Est-ce que ça sera retenu contre moi si je ne viens pas ?** ”

une préoccupation qui dit beaucoup de la relation asymétrique inhérente à notre intervention, et à laquelle la conception de toute démarche participative doit répondre.

Le format (petit groupe, cadre informel, café) a été particulièrement apprécié. Une mère a souligné la dimension de lien social

de ce moment :

“ **Ça me fait du bien, je vois du monde.** ”

Une autre a évoqué la différence de registre avec les visites à domicile :

“ **Ça fait moins professionnel et plus humain. Parfois, quand vous venez chez nous, on est un peu mal à l'aise.** ”

Ce que ces retours nous disent — et ce qu'ils nous demandent

Ces témoignages, recueillis dans des contextes variés, convergent vers plusieurs enseignements. La qualité relationnelle et éthique des interventions est reconnue. Le respect, l'écoute, la bienveillance sont perçus et nommés. Ce sont des acquis que les équipes construisent patiemment, souvent dans des situations complexes, et qui méritent d'être valorisés. Mais ces retours nous rappellent aussi que la participation ne se décrète pas. Elle se construit dans la durée, dans la confiance, et dans la diversité des espaces et des supports proposés. Une famille qui ne répond pas à un questionnaire, qui décline une invitation, ou qui s'exprime difficilement dans le cadre formel d'une synthèse peut trouver sa voix dans un autre format : un atelier collectif, une conversation informelle, un échange numérique, un moment partagé autour d'une activité. C'est cette diversité des canaux et des supports que nous devons continuer à inventer et à déployer car il n'existe pas de format universel de participation, et la richesse de l'expression viendra précisément de la variété des espaces que nous saurons créer.

Les prochaines années devront traduire cette ambition en actes concrets : création d'une instance de participation à la vie du pôle, déploiement d'outils d'évaluation participative dans les mesures, développement d'espaces d'expression adaptés à la diversité des publics, y compris aux plus jeunes enfants et aux familles les plus éloignées de toute démarche institutionnelle. Ce chemin est exigeant. Il est aussi, à notre sens, indissociable de la qualité de l'accompagnement que nous voulons offrir.

La Sauvegarde 37, acteur historique de la protection de l'enfance et de la promotion des familles en Indre - et - Loire, s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue pour répondre aux défis sociaux, éthiques et organisationnels de son temps. Le projet associatif 2023-2028, fruit d'une réflexion collective associant administrateurs, professionnels, jeunes, familles et partenaires, place la qualité au cœur de sa stratégie. Ce projet, porté par des valeurs humanistes, démocratiques et laïques, ambitionne de renforcer l'impact social de l'association tout en recherchant la promotion d'une offre de service sécurisée, innovante et adaptée aux besoins des enfants, des jeunes et des familles accompagnés.

Dans un environnement marqué par des mutations sociales profondes (précarité, transformations numériques, exigences réglementaires accrues), la Sauvegarde 37 a fait le choix d'une démarche qualité structurante pour :

- > Réaffirmer sa raison d'être : protéger les enfants, soutenir les familles et promouvoir leur autonomie, en alignement avec les principes fondateurs de l'association (éthique du care, participation des usagers).

- > Répondre aux attentes des parties prenantes : personnes accompagnées, financeurs (PJJ, départements), magistrats et partenaires territoriaux, en s'appuyant sur des processus transparents, évalués et améliorés en continu.

- > Valoriser son engagement en faveur de la bientraitance, de la qualité de vie au travail et de la responsabilité sociale, conformément aux orientations stratégiques du projet associatif.

C'est dans cette dynamique que des actions concrètes sont mises en œuvre au niveau de l'association et des différents pôles :

Parution des projets de pôles milieu ouvert et hébergement avec la mise en œuvre des premières fiches actions :

- > Actualisation des outils de loi 2002-2 : mise à jour des livrets d'accueils, du DIPC et du contrat de séjour ainsi que le projet d'accompagnement (plan d'actions). Ce travail a été réalisé par 3 groupes composés de travailleurs sociaux des pôles hébergement et milieu ouvert, animés par deux directeurs adjoints.

- > Renforcement de l'autonomie et de la responsabilité des équipes : mise en place de groupes de travail sur les outils managériaux en lien avec la directrice des ressources humaines.

- > Élaboration d'une charte d'usage des outils numériques et d'une charte sur le droit à la déconnexion.

Mise en place d'un collège éthique au sein de l'association à partir d'un mode de fonctionnement déterminé par la commission associative avec l'appui de l'Espace de Réflexion Éthique Centre Val de Loire (ERERC) et de l'URIOPSS.

- > 11 membres (professionnels et administrateurs).

- > 7 temps de travail.

Actualisation du DUERP, concernant la partie risques physiques / techniques

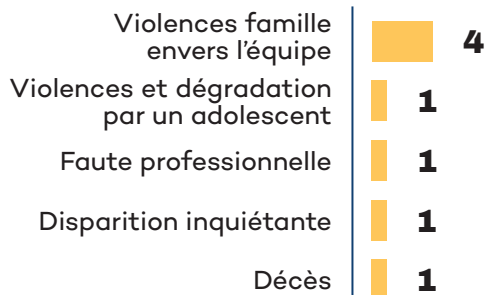
L'actualisation a été réalisée à partir de la première évaluation formalisée dans l'outil G2P. Au regard de la difficulté à utiliser cet outil qui proposait des plans d'action de plusieurs centaines de pages par unité de travail, il a été décidé avec la CSSCT d'utiliser un outil proposé par l'APST 37 (service de prévention et de santé au travail en Indre - et - Loire) pour réduire le nombre d'unités de travail et faciliter le repérage des risques physiques. La mise à jour a été réalisée à partir d'un questionnaire diffusé aux salariés et d'entretiens ciblés sur certaines catégories professionnelles ayant peu répondu au questionnaire.

La partie « risques psychosociaux » sera

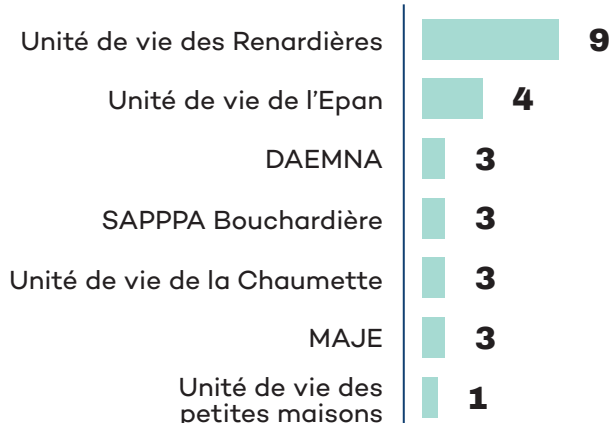
formalisée avec l'appui de l'APST dans le courant de l'année 2026.

Accompagnement des équipes dans l'intégration de la gestion des risques :

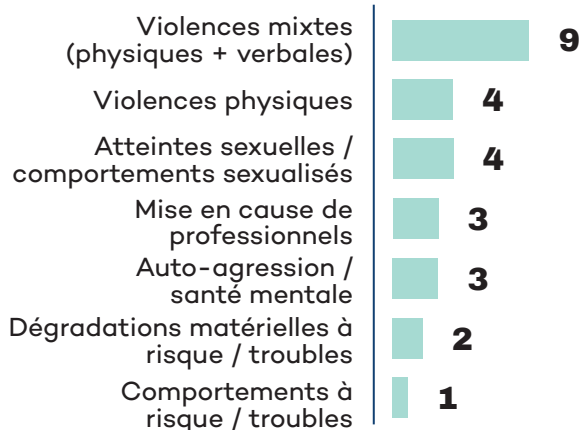
Pôle milieu ouvert par type de critères :



Pôle hébergement par service :



Pôle hébergement par type de critères :



Démarche RSO, Responsabilité Sociétale des Organisations

Un travail de référencement des actions en cours a été réalisé par la chargée de communication de l'association avec l'appui des directions et du chargé d'environnement et de patrimoine. Ce recueil permet de mesurer les écarts entre les attentes et la situation actuelle mais également de repérer et formaliser les pratiques et fonctionnements à pérenniser, renforcer et généraliser le cas échéant.

Actions réalisées en 2025 :

> Cuisine : traitement des biodéchets par compostage et application de la loi EGalim (pour une alimentation plus durable).

> Développement des transports mobilité douce pour les services situés en centre ville (mise à disposition d'un vélo, de cartes de bus, voitures électriques au pôle milieu ouvert).

> Énergie : remplacement au fur et à mesure des ampoules classiques par des ampoules LED.

> Consommables : réduction de l'utilisation du papier (numérisation).

QVCT : Qualité de vie et des conditions de travail

Actions réalisées en 2025 :

> Dématérialisation des notes de frais.

> Déploiement des agendas Outlook / 365.

> Adaptation aux besoins des postes administratifs (souris ergonomiques, sur élévateur d'écran).

> Renforcement des budgets formations internes.

> Financement des tenues pour service entretien et cuisine (pantalons, veste, sweat).

> Prise en compte des situations particulières dans la planification (garde alternée, adéquation des congés avec conjoint salarié de l'association,...).

Évaluation HAS

Dans le cadre d'un engagement continu en faveur de la qualité et de l'amélioration des pratiques et conformément aux dispositions réglementaires en vigueur pour les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), les établissements et services de la Sauvegarde 37 ont été évalués par le cabinet Jeudevi du 18 septembre 2025 au 12 décembre 2025. 8 évaluations ont été conduites pour l'ensemble de l'Association : DAEMNA, MAJE, SAPPPA, SAPMN, SIE, SIEMO, SPF, SRP.

Cette évaluation, menée par des experts indépendants, a permis de mettre en lumière les forces, les axes de progrès et les attentes des enfants, des familles et des professionnels. Elle s'est appuyée sur le référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS), qui définit les critères impératifs et recommandés pour garantir la qualité et la sécurité des prises en charge. Cette évaluation constitue une étape essentielle de la démarche globale d'amélioration continue, en offrant une analyse précise des points d'appui comme des écarts à combler sur l'ensemble des critères qui concernent l'activité.

La préparation de la démarche d'évaluation a impliqué les cadres intermédiaires, les directions, les secrétariats et professionnels. Le travail préparatoire a permis de repérer, compiler et classer les éléments de preuves pour chaque thématique du référentiel. Les professionnels se sont aussi attachés à organiser les « auditions » des enfants et familles afin de favoriser leur expression.

L'objectif de l'évaluation a été priorisée sur la présentation transparente de nos fonctionnements et pratiques afin que les rapports puissent mettre en avant de manière réaliste nos marges de progression et les pratiques à renforcer.

Les critères impératifs, en particulier, constituent des exigences incontournables auxquelles les établissements/services doivent se conformer pour assurer la protection effective des enfants, le respect de leurs droits et la qualité de leur accompagnement. À l'issue de cette évaluation, il est apparu que 13 des 17 critères impératifs ne répondaient pas pleinement aux attentes de la HAS. Conformément au cahier des charges de la HAS, cette situation impose la mise en œuvre d'actions correctives, dont les modalités de suivi et d'évaluation sont précisément définies.

Un plan d'actions ambitieux a été élaboré suite aux évaluations. Il vise à répondre, de manière opérationnelle et priorisée, à

l'ensemble des critères impératifs n'ayant pas obtenu la cotation maximale. Au-delà de la conformité réglementaire, ce travail collectif a pour ambition de renforcer durablement la qualité, la sécurité et la cohérence des interventions au service des enfants et des familles. Ce plan s'articule autour de plusieurs objectifs prioritaires, visant à :

- > Garantir la sécurité et le bien-être des enfants accueillis ou accompagnés,
- > Améliorer la coordination entre les différents acteurs internes et externes,
- > Renforcer les compétences des professionnels et l'adaptation des pratiques aux besoins évolutifs des publics,
- > Optimiser la gouvernance et la participation des usagers dans la vie de l'établissement/service.

Feuille de route 2026

La mutualisation des plans d'actions pour garantir une cohérence du système intégrera les critères suivants :

Mise en œuvre de trois fiches action des projets pôles milieu ouvert et hébergement :

- > Participation des jeunes et des familles à l'exercice de la mesure
- > Participation des jeunes et des familles à la vie de l'établissement
- > Démarche d'objectivation des besoins fondamentaux

Actualisation du DUERP, démarche RPS.

Mise en œuvre d'une démarche qualité et gestion des risques structurée (traçabilité, process, mises en conformité ...)

Démarche RSO.

Qualité de vie et des conditions de travail.

Évaluation HAS : création / actualisation des procédures

**Anne - Lise BERNARD,
directrice générale adjointe.**

LE MOT DE LA DIRECTION DU PÔLE MILIEU OUVERT

2025 a été une année marquée par des transformations importantes pour le pôle milieu ouvert, tant sur le plan de l'activité que sur celui de l'organisation et des projets conduits. Les équipes ont su maintenir un niveau d'engagement et de qualité d'intervention soutenu, dans un contexte qui a nécessité de nombreuses adaptations.

Ce que les équipes ont vécu et réalisé

Les contributions des responsables de service font apparaître des dynamiques convergentes, portées par des équipes mobilisées sur leurs missions d'accompagnement.

Au SIEMO, l'activité a connu une reprise marquée en seconde partie d'année, avec une liste d'attente importante en fin d'exercice. Les équipes ont accompagné des familles aux prises avec des difficultés multiples, tout en développant des actions collectives variées à destination des enfants et des parents : ateliers thématiques, activités culturelles et sportives, temps de valorisation. Ces initiatives illustrent la capacité du service à diversifier ses modalités d'intervention. L'année a également été marquée par des questionnements liés à la perspective de la transformation de l'offre, auxquels la direction a veillé à apporter les éléments de cadrage nécessaires.

Au SAPED, le service a dû composer avec les effets de l'arrêt de la Cour de cassation d'octobre 2024, qui a mis fin à la mesure de PEAD. Malgré ce contexte incertain, l'activité s'est maintenue à un bon niveau sur l'essentiel de l'année. L'équipe a conduit un diagnostic de population approfondi, expérimenté des modalités de répit et poursuivi le développement d'actions collectives à destination des familles. Ces travaux constituent une base solide pour la construction du nouveau service issu de la fusion avec le SIEMO.

Au SIE, la validation définitive de l'habilitation à 330 mesures par la DIRPJJ

a constitué une étape importante, permettant de consolider les moyens du service. L'équipe a poursuivi ses partenariats avec les acteurs du territoire — Maison des femmes du CHRU, chaire UNESCO sur la maltraitance infantile — et a bénéficié de plusieurs actions de formation et de soutien aux pratiques, dont la réintroduction de l'analyse des pratiques professionnelles. Le service souligne par ailleurs les effets du fonctionnement du Tribunal pour enfants sur les conditions de mise en œuvre des mesures, point d'attention que nous partageons avec les autorités compétentes.

Au SRP, l'intégration d'un nouveau cadre en mars 2025 a permis au service de trouver un équilibre de fonctionnement satisfaisant. L'année a été productive en matière de développement de projets : ateliers de prévention routière, ateliers P'tits Bouchons, élaboration d'un projet de médiation animale, actions conduites en partenariat avec la PJJ. L'évaluation HAS a mis en valeur la qualité du réseau partenarial tissé par le service. La progression des infractions commises sur espaces numériques constitue un axe d'attention pour les années à venir.

Pour le Dispositif Relais, 2025 a été une année de transition, avec un départ des locaux de la Sauvegarde à l'été et une période d'installation au collège Michelet. Ce temps a été mis à profit pour engager une refondation du projet du dispositif, sur la base d'un diagnostic partagé avec l'Éducation nationale. Les nouvelles modalités de fonctionnement, définies en concertation, ouvrent des perspectives renouvelées pour 2026.

Ce que l'évaluation HAS a mis en lumière

L'évaluation externe conduite par le cabinet Jeudevi a concerné l'ensemble des services du pôle. Elle a permis de valoriser des pratiques établies — qualité de l'écoute et du rapport aux personnes accompagnées, respect des droits, investissement partenarial, qualité des

écrits professionnels — et d'identifier des axes de progrès sur lesquels un plan d'actions structuré est en cours d'élaboration. Ces axes concernent principalement la participation des usagers, la traçabilité des processus et la prévention des risques. Ils seront traités de manière priorisée à partir de 2026.

Mise en œuvre du projet de pôle

2025 marque la première année de déploiement du projet de pôle 2025-2029, élaboré collectivement entre 2023 et 2024. Les premières actions ont été engagées : réintroduction de l'analyse des pratiques, journée de pôle interprofessionnelle, révision des outils loi 2002-2, lancement des travaux sur les fiches action. Ce déploiement progressif s'inscrira dans la durée, en cohérence avec les cinq axes stratégiques du projet, déclinaison opérationnelle du projet associatif.

Perspectives 2026

L'année 2026 sera principalement structurée autour de trois priorités.

La première est la mise en place du nouveau service issu de la fusion du SIEMO et du SAPED. La construction du projet de

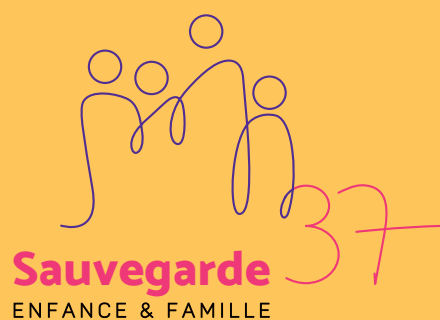
service est en cours ; l'ouverture effective est prévue dans le courant de l'année. Cette évolution importante nécessitera un accompagnement attentif des équipes et des partenaires.

La deuxième est la mise en œuvre du plan d'actions issu de l'évaluation HAS, intégré à la démarche qualité menée sur le périmètre associatif, avec un suivi régulier des avancées sur chacun des critères identifiés.

La troisième est la poursuite du déploiement du projet de pôle, avec la mise en œuvre opérationnelle des fiches action prioritaires, notamment sur la participation des personnes accompagnées et l'intégration de la gestion des risques dans les pratiques.

Ces chantiers s'appuieront sur l'engagement et les compétences des équipes du pôle, dont ce rapport témoigne tout au long de ses pages.

Guillaume HAILLOT, directeur du pôle milieu ouvert & Élodie JOURDAN - BRAULT, directrice adjointe du pôle milieu ouvert.



Sauvegarde 37 - Pôle milieu ouvert

6 avenue Marcel Dassault - 37200 Tours
02 47 71 15 15
direction.polemilieuouvert@sauvegarde37.fr

www.sauvegarde37.fr



Sauvegarde37



flashez-moi